
Pour l'essor de la petite entreprise

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre de l'Industrie

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances

Février 1994

Pour l'essor de la petite entreprise

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre de l'Industrie

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances

Février 1994

Pour obtenir des exemplaires de ce document,
veuillez communiquer avec :

Le centre de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.) K1A 0H5

Téléphone : (613) 954-5716
Télécopieur : (613) 952-9620

PO PU 0032-93-03



MESSAGE DES MINISTRES

La création d'emplois au Canada passe par la petite entreprise. Dans les engagements pris au cours de la dernière campagne électorale et réitérés lors du discours du Trône, le nouveau gouvernement a précisé sa ferme intention d'instaurer des politiques pour permettre aux petites entreprises de croître et offrir de meilleures chances d'emploi aux Canadiens.

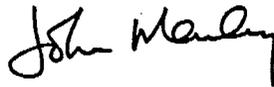
Ce document donne un aperçu de la marche à suivre. En étroite collaboration avec ses partenaires économiques, le gouvernement veut créer un milieu d'affaires plus stimulant par une refonte des politiques et des programmes préparés à l'intention des entreprises. Pour relever les défis posés par la mondialisation des marchés, il compte faire meilleur usage de l'aide gouvernementale et rationaliser les programmes et les services en fonction des objectifs fixés.

Diverses mesures ont déjà été prises pour donner suite aux engagements de la campagne électorale; d'autres le seront au cours des mois et des années à venir. Cet automne, le gouvernement fera rapport au Parlement et aux Canadiens des progrès accomplis.

L'essor des petites et moyennes entreprises est au cœur même du développement d'une économie axée sur l'innovation. Le gouvernement ne peut réaliser seul un tel objectif. Il mise sur la participation des entreprises et d'autres partenaires clés des secteurs privé et public. La collaboration, qui est le thème principal de ce document, est au centre de cette initiative.



L'honorable Paul Martin, C.P., député
Ministre des Finances



L'honorable John Manley, C.P., député
Ministre de l'Industrie

TABLE DES MATIÈRES

1. Pleins feux sur la petite entreprise	1
Engagement à l'action	1
Définition de la petite entreprise	3
Importance de la petite entreprise.....	4
Débouchés et défis mondiaux	5
Nouvelles lignes de conduite	6
Voies d'avenir	7
2. Améliorer le contexte économique	8
Cadre d'action.....	8
Opinion de la petite entreprise	9
Fiscalité	10
Financement.....	18
Fardeau de la réglementation et de la paperasserie	22
Exécution des programmes et des services publics.....	27
3. Favoriser la croissance pour la relance économique.....	29
Clés du succès.....	29
Caractéristiques de la nouvelle économie	29
Défis pour la petite entreprise	32
La réaction des entreprises qui ont réussi	41
Une nouvelle ligne de conduite	43
Plan d'action	45
4. Pour l'avenir.....	48

CHAPITRE 1

PLEINS FEUX SUR LA PETITE ENTREPRISE

Engagement à l'action

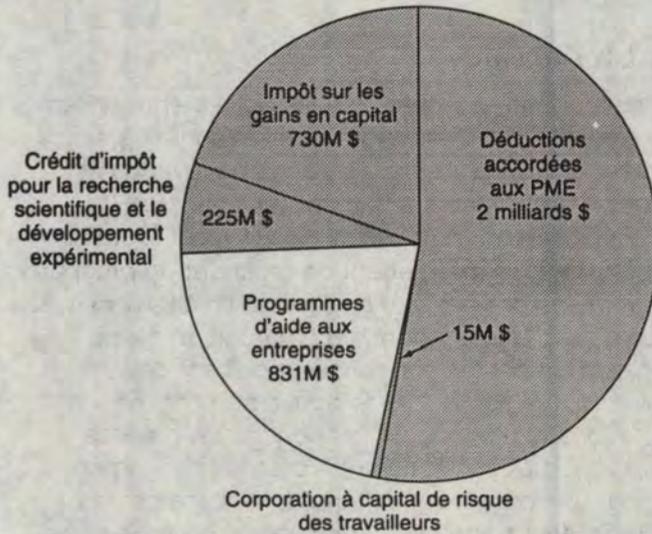
Le gouvernement fédéral reconnaît que les petites entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie canadienne. Ces entreprises créent des emplois, sont sources de revenus et permettent à des entrepreneurs d'exercer des carrières satisfaisantes. Pour être en plein essor, elles doivent toutefois évoluer dans un milieu leur permettant de croître et de prospérer. Les petites entreprises doivent être en mesure d'obtenir de l'aide pour relever les défis d'une économie de marché en pleine évolution. Bien que les petites entreprises reçoivent déjà beaucoup d'aide (voir la figure 1.1), le gouvernement reconnaît leurs préoccupations et s'engage à y répondre. Le présent document propose un plan d'action qui reflète l'engagement du gouvernement de collaborer étroitement avec les petites entreprises et les autres partenaires pour veiller à la croissance et à la prospérité de ce secteur important de l'économie.

Dans les domaines prioritaires où les entreprises se sont exprimées d'une voix unanime – fiscalité, financement, fardeau des règlements et de la paperasserie, recoupement des programmes et des services – le gouvernement passera immédiatement à l'action pour apporter les changements susceptibles d'améliorer le milieu dans lequel évolue la petite entreprise. Le chapitre 2 donne un aperçu général de ces initiatives.

*Domaines
prioritaires*

Dans les domaines où l'évolution de l'économie mondiale soulève des défis nouveaux et complexes, le gouvernement collaborera étroitement avec d'autres parties intéressées à un examen complet des méthodes actuelles d'aide à la petite entreprise. Le chapitre 3 souligne les caractéristiques de l'économie actuelle – mondialisation, progrès technologique et rapidité du changement – qui soulèvent des défis particuliers pour la petite entreprise. Il présente une méthode de refonte de l'aide gouvernementale en matière de gestion de la formation, d'adaptation de la main-d'œuvre, de technologie, de commerce et de financement des entreprises d'avenir. On y annonce également les nouveaux programmes qui serviront d'assise à la relance de l'action gouvernementale.

Figure 1.1
*Aide fédérale accordée aux PME**



*Données tirées des mesures fiscales de 1990.

Dépenses du Budget pour des programmes d'aide aux entreprises et des projets à l'intention des PME – Contributions, transferts et garanties de prêts (en millions de dollars) (Prévisions, 1993-1994)

Programmes de développement de l'industrie et des S-T	142
Programmes de développement régional	598
Petites entreprises, développement des marchés d'exportation, aide à la gestion et programmes de garanties	91
Total	831

Source : Ministère des Finances Canada.

La capacité de répondre efficacement aux besoins de la petite entreprise est essentielle au bien-être du pays. Le gouvernement, le secteur privé et les autres institutions doivent agir ensemble et de façon décisive afin de réaliser des objectifs communs. Le chapitre 4 décrit les mécanismes qui mèneront à la collaboration en matière de politiques pour les petites entreprises.

Définition de la petite entreprise

Bien qu'il n'y ait pas de formule consacrée, il est généralement admis que les petites entreprises du secteur manufacturier comptent moins de 100 employés et celles du secteur des services, moins de 50, alors que les moyennes entreprises emploient de 100 à 500 personnes. En raison de l'évolution rapide de la réalité économique et du caractère novateur du fonctionnement de certaines entreprises, cette distinction n'est plus aussi nette maintenant.

Les moyennes entreprises en font aussi partie

Les petites et moyennes entreprises (PME) au Canada sont fort diversifiées, tant sur le plan de la propriété que de la nature des activités. Il y a des PME dans le secteur primaire comme dans les industries de fabrication ou de services. Il s'agit aussi bien de toutes nouvelles entreprises, d'entreprises stables et bien établies possédant une vaste expérience des affaires ou d'entreprises en plein essor, sans oublier les entrepreneurs autonomes travaillant à domicile. De plus, des caractéristiques régionales marquées ajoutent à la diversité des PME canadiennes.

Tableau 1.1
Nombre d'entreprises au Canada

	1981		1991		Différence
	Nombre	%	Nombre	%	%
Travailleurs autonomes	678 000	49,3	1 146 000	55,4	69,0
Entreprises employeurs					
< 5 (employés)	522 358	38,0	678 447	32,8	29,9
5-19	125 928	9,2	174 966	8,5	38,9
20-49	30 024	2,2	43 588	2,1	45,2
50-99	10 049	0,7	13 897	0,7	38,3
100-499	7 753	0,6	9 334	0,4	20,4
500+	2 030	0,1	2 020	0,1	-0,5
Total	698 142	50,7	922 252	44,6	32,1
Grand total*	1 376 142	100,0	2 068 253	100,0	50,3

*Les différents facteurs ont été arrondis.
Source : Industrie Canada et Statistique Canada.

Le secteur de la petite entreprise tire une force nouvelle de son sens aigu des affaires, de son dynamisme et de son esprit d'entreprise. Les Canadiennes ont lancé un nombre impressionnant de PME et elles sont devenues une puissante force créatrice dans ce secteur d'activité. De plus en plus d'Autochtones fondent et veillent à la bonne marche de leurs entreprises, une condition essentielle à l'affirmation de leur autonomie économique. Les personnes handicapées choisissent de nouvelles carrières dans les PME.

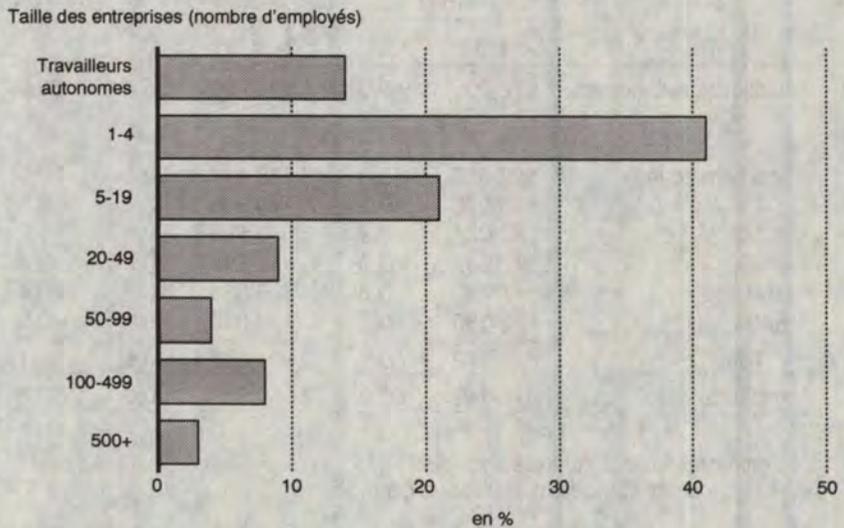
Importance de la petite entreprise

En nombre, les PME dominant

Plus de 99 p. 100 de toutes les entreprises du Canada sont des PME. Le tableau 1.1 indique que, en incluant les travailleurs autonomes, il y avait au Canada en 1991 plus de 2 millions de petites entreprises ayant moins de 100 employés, une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1981. La même année, 53 p. 100 de tous les Canadiens travaillant dans le secteur privé étaient soit à leur compte, soit à l'emploi d'entreprises ayant moins de 100 employés.

Figure 1.2

Création d'emplois selon la taille de l'entreprise, 1991



Source : Industrie Canada et Statistique Canada.

La création d'emplois est une des contributions économiques les plus importantes des PME (voir la figure 1.2). Depuis la fin des années 70, les PME ont joué un grand rôle au chapitre de la création nette d'emplois : de 1979 à 1989, les entreprises ayant moins de 100 employés ont créé plus de 2,3 millions nets d'emplois, soit 87 p. 100 de toute la croissance de l'emploi au cours de cette période. Les travailleurs autonomes ont ajouté 400 000 emplois de plus à ce total. En matière de création d'emplois, quelque 30 000 PME florissantes ont fait une contribution particulièrement remarquable, soit 70 p. 100 de l'augmentation totale nette des emplois.

*Création
d'emplois*

Les PME ont accru leur rôle économique dans d'autres domaines importants. Ainsi, la contribution de la petite entreprise au produit intérieur brut (PIB) – le total de tous les biens et services produits au Canada – est passée de 33 p. 100 en 1981 à 38 p. 100 en 1991. De 1986 à 1990, la part des PME au poste des profits des sociétés a monté de 25 à 32 p. 100.

*Autres
contributions*

Débouchés et défis mondiaux

L'impressionnante croissance du secteur de la petite entreprise coïncide avec la transition du Canada vers une économie fondée sur la matière grise, menée par l'innovation et le virage technologique. Parallèlement, la révolution dans les télécommunications et les transports, accompagnée d'une réduction des barrières au commerce international et aux investissements étrangers, a fait naître une économie mondiale où les distinctions normales entre les marchés intérieurs et étrangers s'estompent.

*Économie
mondiale*

Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications donnent plus de pouvoir aux PME qui choisissent d'en profiter. La technologie, combinée à des structures non pyramidales de gestion et à la souplesse, peut donner aux PME la capacité de réagir rapidement aux besoins changeants des consommateurs, un avantage décisif sur le marché très concurrentiel d'aujourd'hui. Elle peut aussi donner accès à de nouveaux débouchés, au pays comme à l'étranger.

Les entreprises qui se tiennent à la fine pointe du progrès et qui cherchent sans relâche à se perfectionner et à innover auront les meilleures chances de prospérer dans la nouvelle économie. Les PME font cependant face à de sérieux obstacles sur le plan de l'accès au capital ainsi qu'à de graves lacunes en matière de

gestion, de formation du personnel, de compétences techniques et de commercialisation, surtout à l'étranger. La petite entreprise prolifère peut-être au Canada, mais chacune d'elle doit surmonter ces obstacles.

Puisque la création d'emplois et la richesse du pays dépendent de plus en plus de ce secteur d'activité, les obstacles que doivent surmonter les PME pour réaliser leur plein potentiel sont une question d'intérêt public. Force économique de premier plan, les PME canadiennes sont maintenant en concurrence avec les meilleures entreprises au monde, même celles qui choisissent de ne faire affaire qu'au pays. Les PME ont besoin d'appui. Pour assurer la compétitivité des PME sur les marchés intérieur et extérieur, il faudra les seconder par une politique officielle, adaptée aux exigences de la nouvelle économie.

D'autres régions du monde ont déjà relevé ces défis. Des gouvernements régionaux européens – Emilie-Romagne, Bade-Würtemberg, Catalogne et Rhône-Alpes – ont élaboré des politiques et offert une aide pour accroître la compétitivité des PME et stimuler l'économie régionale. La réussite de leurs initiatives est attribuable aux mesures d'encouragement visant les partenariats, la création d'entreprises en participation et la coopération industrielle, à la lumière des conditions actuelles du marché et des percées technologiques. Le Canada peut tirer d'utiles leçons de leurs expériences.

Nouvelles lignes de conduite

Pour encourager la croissance et la compétitivité

Lors des dernières élections, le gouvernement s'est engagé à reconnaître le rôle de premier plan de la petite entreprise pour l'économie canadienne et à prendre des mesures concrètes pour l'appuyer. Ce programme, souligné dans le discours du Trône et élaboré en étroite collaboration avec le secteur privé, surtout avec les PME, vise à encourager la croissance et la compétitivité de deux manières fondamentales.

1. **S'assurer que les milieux d'affaires favorisent l'essor de la PME**, c'est-à-dire s'assurer que le régime fiscal ne ralentit pas la croissance des entreprises et la création d'emplois, améliorer l'accès à des sources de financement, réduire le poids de la réglementation et de la paperasserie et rendre les services gouvernementaux plus efficaces. Le chapitre 2 décrit ces objectifs.

II. S'assurer que les ressources réduites du gouvernement sont efficacement ciblées afin d'accroître la compétitivité des entreprises et d'encourager leur croissance dans la nouvelle économie mondiale. Il faut ainsi redéfinir le rôle de l'État de manière à ce qu'il puisse d'abord et avant tout partager renseignements stratégiques et expertise. De plus, il faut envisager l'examen critique et la refonte des politiques d'aide à la petite entreprise sur plus d'un plan : gestion, perfectionnement de la main-d'œuvre, commerce et commercialisation, technologie et capitaux pour l'expansion. Le chapitre 3 traite de ces questions.

Voies d'avenir

Les milieux d'affaires doivent participer directement à l'élaboration et à la réalisation des Objectifs stratégiques pour la petite entreprise proposés ici. Dans le cadre de ce plan d'action, résumé au tableau 4.1 du chapitre 4, toutes les parties intéressées sont invitées à participer à l'élaboration des politiques. En outre, cette initiative vise à informer le grand public sur les enjeux et esquisse un cadre de collaboration intergouvernementale. Les comités parlementaires seront appelés à jouer un rôle important pour permettre à la petite entreprise d'exprimer ses vues.

L'économie mondiale d'aujourd'hui est une réalité fort complexe. Aucun joueur économique qui fait cavalier seul ne peut assurer l'essor de la petite entreprise. Les PME et ceux qui leur fournissent des services – tous les ordres de gouvernement, les associations de gens d'affaires, les intermédiaires du secteur privé et les établissements d'enseignement – auront un rôle important à jouer pour s'assurer que les PME sont un moteur de la création d'emplois et de la croissance au Canada.

*Vaste
participation
prévue*

CHAPITRE 2 AMÉLIORER LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Cadre d'action

Le contexte économique au pays a une incidence sur la création et la survie des PME. Il peut en déterminer la croissance et la prospérité ou l'échec et la disparition. Les pressions associées à l'exploitation d'une petite entreprise peuvent être écrasantes. L'esprit créateur des propriétaires doit être entièrement axé sur les besoins de leur entreprise : production, commercialisation, vente et distribution. En raison de la mondialisation des marchés, les entreprises doivent tout mettre en œuvre pour devancer leurs concurrents, de l'étranger comme de l'autre côté de la rue.

Ce qui fait la différence

A toutes les étapes de la vie d'une entreprise, un contexte économique positif peut être l'élément déterminant du succès ou de l'échec. « Contexte économique » s'entend des conditions générales dans lesquelles les entreprises évoluent, notamment l'équilibre budgétaire, la fiscalité, la possibilité de faire des affaires partout au pays, la réglementation, les pratiques et les attentes des prêteurs et des emprunteurs ainsi que l'efficacité des programmes publics.

Lorsqu'elles sont trop lourdes, les contraintes extérieures détournent les propriétaires d'entreprise de leurs préoccupations premières. Les gouvernements, qui exercent une influence sans égal sur le contexte économique, jouent donc un rôle clé pour s'assurer que le climat au pays est favorable à l'esprit d'entreprise et encourager la création et la croissance des PME.

Les pages qui suivent passent en revue les gestes posés par l'État et leurs répercussions sur le contexte économique. On y traite surtout du marché intérieur et du plan d'action à mettre en place pour améliorer le milieu dans lequel évoluent les PME de tous les coins du pays. Seule l'action concertée du gouvernement fédéral, des autres ordres de gouvernement, du secteur de la petite entreprise comme tel et des autres intéressés permettra de trouver une réponse efficace aux graves préoccupations des petits entrepreneurs canadiens.

Le Canada est un pays aux différences régionales marquées. C'est pourquoi la mise en œuvre des politiques fédérales passe, entre autres, par des organismes régionaux : l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA), le Bureau

fédéral de développement régional (Québec), l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FEDNOR) et le ministère de la Diversification économique de l'Ouest canadien (MDEO). En collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et locaux et le secteur privé, ces organismes visent à consolider les entreprises dans chacune de ces régions.

Opinion de la petite entreprise

Les PME ont souligné à plus d'une reprise certains sujets de préoccupations quant au contexte économique : les impôts, la difficulté de trouver du financement, le fardeau de la réglementation et de la paperasserie ainsi que les lacunes et le manque d'efficacité des programmes et des services gouvernementaux. Les petits entrepreneurs demandent des améliorations dans ces quatre domaines depuis fort longtemps.

En plus de partager les préoccupations de tous les Canadiens quant au niveau d'imposition, les PME se plaignent en particulier du fardeau grandissant des charges sociales perçues comme une taxe sur l'emploi, un genre de taxe que le pays peut difficilement se payer si l'on considère les taux actuels de chômage. Elles affirment aussi que la paperasserie nécessaire à l'administration de la taxe sur les produits et services (TPS) et des charges sociales accaparent une énergie qu'elles devraient consacrer à des activités productives, pour accroître les revenus.

Fiscalité

Les PME continuent d'exprimer de graves inquiétudes quant au traitement qu'elles reçoivent des établissements financiers. Les entrepreneurs se plaignent de réductions apparemment arbitraires de marges de crédit, d'exigences grandissantes en matière de garanties de prêts, de difficultés à obtenir le financement nécessaire aux exportations et d'un manque général de sympathie de la part des établissements de crédit.

Financement

Lors d'une récente enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 71 p. 100 des personnes interrogées en 1992, comparativement à 43 p. 100 en 1983, se sont dites préoccupées du fardeau de la réglementation et de la paperasserie que leur imposent tous les ordres de gouvernement. Lors d'un sondage mené par la maison Gallup et la Chambre de Commerce du Canada en 1991, près des trois quarts des personnes interrogées ont affirmé être peu satisfaites des méthodes utilisées

Fardeau de la réglementation et de la paperasserie

par le gouvernement fédéral en matière de réglementation. Une autre étude réalisée dernièrement par la Fédération a permis de constater que 25 p. 100 des personnes interrogées consacraient environ un jour par semaine à la réglementation et à la paperasserie administrative et un autre 37 p. 100, une demi-journée par semaine. La réglementation est un fardeau d'une lourdeur disproportionnée pour les PME qui ont peu de ressources à y affecter.

Programmes et services publics

Les PME estiment que le gouvernement doit éliminer de toute urgence le gaspillage et le double emploi, compte tenu surtout des compressions budgétaires visant à réduire les déficits de fonctionnement. Lorsque des programmes semblables sont offerts par divers ministères fédéraux ou par divers ordres de gouvernement, veiller à une plus grande coordination et rationalisation, c'est avoir le sens des affaires. L'État et les entreprises pourront réaliser des économies importantes en éliminant le recoupement et le double emploi et en rationalisant les programmes et les services gouvernementaux. Ces derniers font également l'objet de critiques; d'aucuns leur reprochent d'être mal conçus et de ne pas répondre aux besoins actuels des entreprises. Les PME tireront profit d'une structure de programmes plus facile à comprendre et à utiliser.

Les résultats préliminaires d'un projet de la Chambre de Commerce du Canada, publiés le 14 février 1994, font écho à ces préoccupations. Les recommandations finales issues de ce projet seront présentées au Premier ministre en avril 1994.

Fiscalité

Le défi

Les impôts ont de nombreuses répercussions sur les entreprises. Ils représentent une charge, tant au chapitre du fardeau fiscal que sur le plan de l'observation de la loi. Les impôts prennent diverses formes – charges sociales, impôt sur le revenu, impôt foncier et impôt sur le capital – et sont prélevés par tous les ordres de gouvernement. Voici les préoccupations exprimées par les PME relativement au régime fiscal :

- Le fardeau général imposé par tous les gouvernements est trop lourd.

- Une bonne part du fardeau provient de prélèvements tels que les charges sociales et l'impôt foncier, qui ne sont pas directement reliés aux profits.
- Le système fiscal est trop complexe, en grande partie en raison du peu de coordination entre les divers ordres de gouvernement, surtout en ce qui a trait aux taxes de vente.

Plusieurs dispositions spéciales du régime fiscal canadien visent à encourager l'investissement dans les PME, à leur accorder des dégrèvements dont ne bénéficient pas les grandes entreprises, et à simplifier les règles de l'observation de la loi. Les pouvoirs publics, tout comme les PME elles-mêmes, ont intérêt à ce que ces dispositions soient aussi efficaces que possible.

Initiatives actuelles

On trouvera au tableau 2.1 une description des principales mesures fiscales fédérales relatives aux PME.

La déduction accordée aux PME est l'aide la plus importante consentie à ce secteur de l'économie. Cette déduction fédérale de base réduit de 16 points de pourcentage – soit de 28 à 12 p. 100 –, le montant d'impôt fédéral que les petites sociétés privées contrôlées par des Canadiens doivent payer. Les taux provinciaux d'imposition des PME sont de l'ordre de 5 à 10 p. 100. Ces taux d'imposition plus avantageux permettent aux PME de réinvestir davantage de leurs bénéfices dans leur entreprise.

***Déduction
accordée
aux PME***

Bien que perçue comme une mesure destinée à la petite entreprise, cette déduction favorise aussi les moyennes entreprises. En fait, en 1990, plus de 781 millions de dollars de déductions (environ 39 p. 100 du montant total) ont été demandés par des sociétés dont l'actif dépassait le million.

Le taux d'imposition des petites entreprises et le crédit d'impôt pour dividendes sont conçus de façon à harmoniser le régime fiscal des sociétés et celui de l'impôt sur le revenu des particuliers, pour s'assurer que le revenu d'un salaire et le revenu de dividendes provenant d'une petite société sont imposés environ au même taux. Les changements de taux d'imposition survenus ces dernières années ont entraîné un certain décalage; à l'heure actuelle, le taux d'imposition des dividendes des petites sociétés privées contrôlées par des Canadiens est plus bas que le taux d'imposition du revenu provenant d'un salaire ou du revenu tiré d'entreprises non constituées en sociétés.

Tableau 2.1

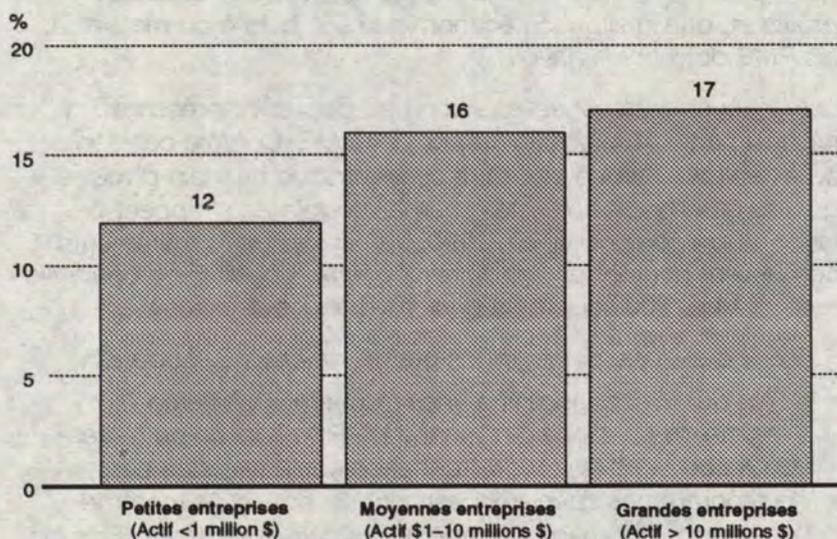
Principales mesures fiscales fédérales relatives aux PME, 1990

Mesure	Description
Déduction accordée aux petites entreprises	<p>Le taux d'imposition sur les premiers 200 000 \$ de revenus des sociétés privées sous contrôle canadien passe de 28 à 12 %.</p> <p><i>Montant accordé : 2,1 milliards \$</i> <i>Requérants : 270 000</i></p>
Imposition des gains en capital	<p>Les premiers 500 000 \$ de gains en capital sur la disposition, par des particuliers, d'actions de petites entreprises admissibles sont exonérés de l'impôt sur le revenu. De plus, les pertes en capital découlant de la disposition, par un investisseur, d'actions et de titres d'emprunt de petites entreprises admissibles, peuvent servir à réduire le revenu imposable de l'investisseur. (Les autres pertes en capital peuvent seulement être déduites des gains en capital.)</p> <p><i>Montant accordé : 731 millions \$</i> <i>Requérants : 65 000</i></p>
Société à capital de risque de travailleurs	<p>Les investisseurs dans les sociétés à capital de risque de travailleurs reçoivent un crédit d'impôt fédéral de 20 % et, dans bien des cas, un crédit d'impôt provincial correspondant. Ces sociétés regroupent les fonds de particuliers pour les investir dans un portefeuille de PME.</p> <p><i>Montant accordé : 14 millions \$</i> <i>Requérants : 50 000</i></p>
Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental	<p>Les sociétés privées sous contrôle canadien peuvent demander un crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ce taux est de 35 %, comparative-ment aux 20 % accordés aux grandes sociétés, et le crédit peut être remboursable.</p> <p><i>Montant accordé : 225 millions \$</i> <i>Requérants : 3 500</i></p>

Source : Ministère des Finances Canada.

Figure 2.1

Taux effectifs de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, 1990



* Ratio entre les impôts sur le revenu et sur le capital et le revenu d'entreprise.

Source : Ministère des Finances Canada.

Comme l'indique le tableau 2.1, en 1990, l'aide fiscale fédérale totalisait environ 3 milliards de dollars. Cette somme allège considérablement le fardeau fiscal fédéral des petites entreprises et, dans une certaine mesure, celui des moyennes entreprises (voir la figure 2.1).

Malgré les avantages qu'elles représentent pour les PME, ces mesures fiscales soulèvent certaines interrogations :

- Les stimulants fiscaux actuels encouragent-ils de la meilleure façon possible le financement et la croissance des PME ?
- Certaines mesures fiscales n'entravent-elles pas la capacité des PME de trouver des capitaux et de croître ?

**Impôts non
reliés aux
profits**

Outre les impôts sur le revenu, les sociétés sont assujetties à un certain nombre de prélèvements directs selon la masse salariale, les capitaux et les biens. Ces impôts ne sont pas reliés aux profits et, que la situation économique soit bonne ou mauvaise, les PME doivent les payer.

Les prélèvements non reliés aux profits peuvent représenter un fardeau particulièrement lourd pour les PME. Comme celles-ci sont habituellement à plus forte concentration de main-d'œuvre que les grandes sociétés, les charges sociales les frappent de façon disproportionnée. (En 1990, les salaires et les traitements comptaient pour 29 p. 100 du revenu total des PME, comparativement à 14 p. 100 seulement pour les grandes sociétés.)

Précisons qu'il y a deux grands genres de charges sociales :

- celles qui correspondent à une rémunération différée (Régime de pensions du Canada – RPC, Régime de rentes du Québec – RRQ) ou qui sont affectées au financement de programmes spéciaux destinés aux employés (comme l'assurance-chômage et l'indemnisation des victimes d'accidents du travail);
- celles qui ne servent pas au financement de programmes spéciaux (notamment les prélèvements provinciaux sur la masse salariale).

Aucune distinction n'est établie ici entre ces deux genres de charges pour présenter l'information la plus vaste possible.

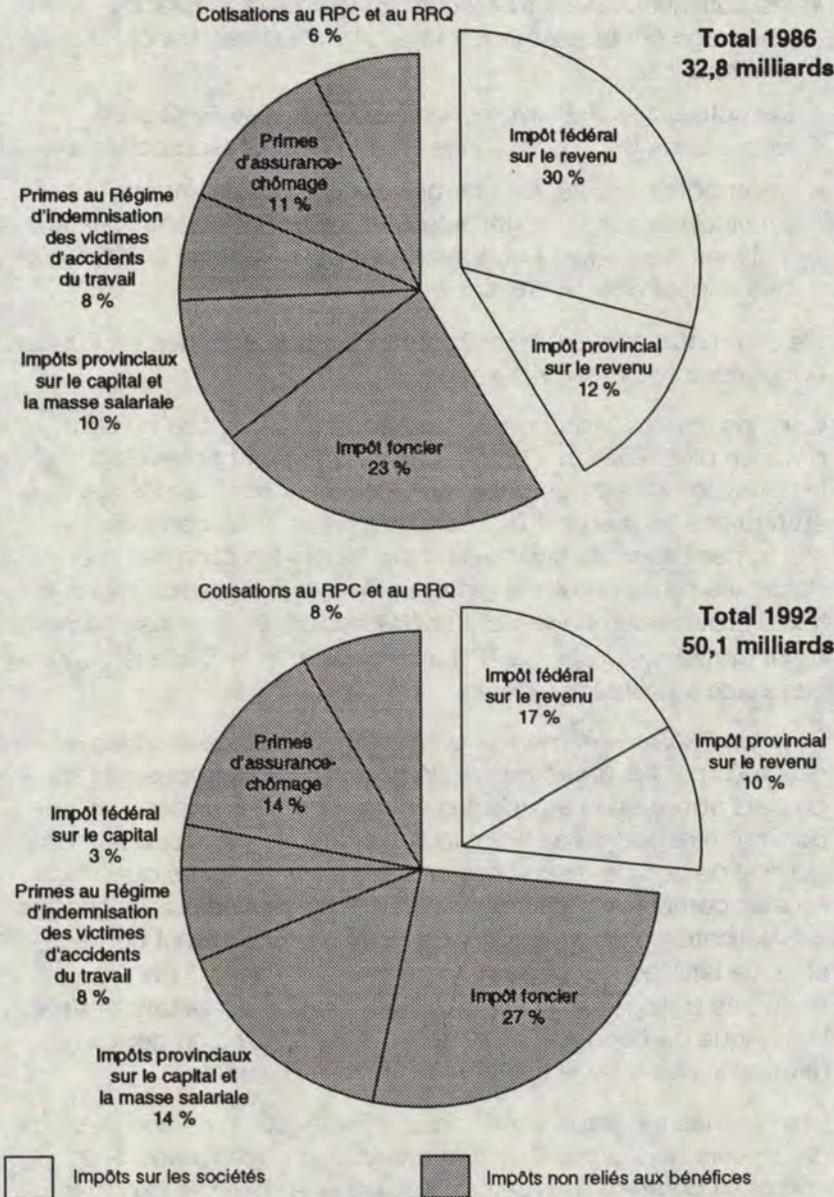
La figure 2.2 donne la ventilation de toute la gamme des prélèvements fédéraux et provinciaux directs. On peut en tirer plusieurs conclusions importantes.

D'abord, les prélèvements non reliés aux profits constituent une part importante du fardeau fiscal total : 36,5 milliards de dollars en 1992, soit environ 73 p. 100 des impôts directs sur les sociétés qui, au total, s'élevaient à 50 milliards.

Deuxièmement, le fardeau des impôts directs non reliés aux profits est une question qui concerne tous les ordres de gouvernement. Environ les deux tiers des charges sociales et des impôts fonciers des entreprises sont prélevés par les provinces et les municipalités.

Figure 2.2

Composition des impôts directs sur les sociétés, 1986 et 1992



Nota : Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond peut être pas à 100. Les impôts fédéraux sur le capital sont liés à l'impôt fédéral sur le revenu - la surtaxe de 3 p. 100 sur les sociétés peut être créditée sur l'impôt des grandes sociétés et l'impôt sur le revenu peut être crédité sur l'impôt sur le capital des institutions financières.

Source : Ministère des Finances Canada.

Enfin, les impôts non reliés aux profits sont à la hausse depuis quelques années, étant passés de 58 p. 100 des impôts directs en 1986 à 73 p. 100 en 1992. Au cours de cette période :

- les cotisations des employeurs au régime d'assurance-chômage sont passées de 11 à 14 p. 100 des impôts directs des sociétés;
- les cotisations des employeurs au RPC et au RRQ sont passées de 6 à 8 p. 100 des impôts directs des sociétés;
- les impôts fonciers, les charges sociales et les impôts provinciaux sur le capital et les primes pour l'indemnisation des victimes d'accidents du travail sont passés de 41 à 49 p. 100 des impôts directs des sociétés.

Ce changement s'explique en partie par la baisse des profits des entreprises ces dernières années.

Certains impôts indirects sur les intrants d'entreprise ne sont pas non plus reliés aux profits. Ces impôts sont prélevés par les gouvernements fédéral et provinciaux et sont versés par les entreprises au moment de l'achat de biens et de services. Il s'agit, par exemple, des taxes d'accise sur les carburants et des taxes provinciales de vente; environ le tiers de toutes les taxes provinciales de vente au détail est prélevé sur les intrants d'entreprise. Le crédit de TPS sur les intrants réduit le fardeau de ces taxes à l'échelon fédéral.

Complexité du régime fiscal

Pour les PME, les nombreux prélèvements de toutes sortes effectués par les divers ordres de gouvernement imposent des coûts d'observation aux petites entreprises. Ces dépenses peuvent être particulièrement lourdes car les PME disposent en général de peu de ressources internes pour régler les questions fiscales complexes, tenir des registres et faire face aux exigences de vérification; l'aide de spécialistes de l'extérieur peut coûter cher. Le fardeau de l'observation de la loi est alourdi par les fréquents changements apportés aux impôts et aux taxes et par le manque de coordination entre les divers ordres de gouvernement, comme c'est le cas pour les taxes de vente.

Les régimes fédéral et provinciaux d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés font assez bien coordonnés. Par contre, la coordination a été limitée dans le domaine des taxes de vente. En fait, le manque d'harmonisation entre la TPS et les taxes provinciales est une des raisons principales de l'alourdissement du fardeau de l'observation de la loi quant aux taxes de vente.

Bien que des changements aient été apportés pour simplifier l'administration de la TPS au sein des PME, plusieurs entreprises doivent fonctionner selon deux ensembles de règles et obéir à deux régimes administratifs distincts.

Voies d'avenir

Les initiatives prévues toucheront trois grandes questions fiscales :

- déceler les entraves en matière d'impôt sur le revenu;
- réduire les impôts non reliés aux profits;
- améliorer la coordination fédérale-provinciale afin de simplifier le système d'imposition.

En raison des compressions budgétaires et de la quantité considérable d'allègements déjà accordés aux PME, il ne convient pas d'augmenter cette aide. Par contre, il faut réexaminer sans cesse le régime fiscal afin de déceler les obstacles et les sources de frustrations pour les PME désireuses de croître et de créer des emplois. De plus, le gouvernement se penchera sur l'efficacité des stimulants fiscaux visant à encourager le financement des PME afin de s'assurer que l'aide actuelle est aussi efficace que possible.

Le gouvernement fédéral veille à ce que les cotisations d'assurance-chômage soient aussi basses que possible. Dans le cadre de l'examen de la politique sur les programmes sociaux au Canada, lancé par le ministre du Perfectionnement des ressources humaines, il y aura une refonte du régime d'assurance-chômage d'ici 1996-1997. Cette dernière permettra d'abaisser les dépenses d'assurance-chômage, et par conséquent les cotisations. Tous les ordres de gouvernement devraient examiner l'utilisation importante et grandissante des impôts non reliés aux profits.

Le gouvernement fédéral travaille déjà avec les provinces à réduire le fardeau de l'observation de la loi pour les entreprises, par une meilleure harmonisation et coordination en matière de fiscalité. La grande priorité du gouvernement fédéral est de remplacer la TPS par un système fédéral-provincial de taxes de vente mieux harmonisé, de réduire les effets de la transition pour les contribuables, d'assurer une source stable et fiable de revenus, de favoriser l'efficacité de l'économie et la compétitivité des entreprises canadiennes et de produire des revenus équivalents.

Entraves en matière d'impôt sur le revenu

Impôts non reliés aux profits

Coopération fédérale-provinciale

**Prochaines
étapes**

Un comité parlementaire étudiera les solutions de rechange à la TPS. Les opinions et les idées des PME apporteront une contribution importante à ce processus. Les PME ont aussi un grand rôle à jouer dans le cadre de l'examen de la politique sociale amorcé par le gouvernement, alors que seront examinées de manière exhaustive les questions liées aux cotisations d'assurance-chômage.

Financement

Le défi

**Une question
vitale les
premières
années**

L'accès au financement peut être une question vitale pour les PME, en particulier durant leurs premières années d'existence. La vaste majorité des entreprises canadiennes, grandes ou petites, satisfont leurs besoins financiers au moyen de transactions sur les marchés financiers sans faire appel à l'aide du secteur public. Le financement par capitaux propres et le financement par emprunt sont les deux principaux modes de financement des PME, mais elles utilisent de plus en plus de nouvelles formes de financement telles que le crédit-bail.

Dans la plupart des cas, le capital initial d'une nouvelle petite entreprise provient du propriétaire ou de sa famille et de ses amis; des ressources vite épuisées. La majorité des PME comblent les autres besoins de financement en réinvestissant les bénéfices réalisés par l'entreprise. Certaines attirent l'attention d'investisseurs locaux susceptibles d'apporter à l'entreprise aussi bien des capitaux que des compétences spécialisées. Peu de PME obtiennent du financement par capitaux propres auprès d'investisseurs institutionnels – sociétés d'investissement en capital-risque, caisses de retraite, sociétés de fonds mutuels – puisque, dans le cas des investissements inférieurs à quelque 500 000 \$, les charges administratives peuvent être fort élevées par rapport aux éventuels profits. Seul un petit nombre d'entreprises trouve des capitaux sur le marché boursier. Voir au chapitre 3 des précisions sur les défis que doivent relever les entreprises novatrices en pleine croissance pour obtenir du financement.

La plupart des PME ont très tôt recours au financement par emprunt. Les banques sont leurs prêteurs principaux et voient au financement de plus de 80 p. 100 des entreprises indépendantes au Canada. Les sociétés de fiducie, les caisses de crédit, les

caisses populaires et d'autres établissements financiers jouent un rôle moindre mais non sans importance. Selon certains critiques, les prêts consentis par les banques aux PME ne suffisent plus aux besoins de la relance économique.

Selon certains chiffres de la Banque du Canada, la valeur des prêts aux PME, exception faite des hypothèques commerciales et des prêts aux entreprises agricoles, était de l'ordre de 20,9 milliards de dollars en décembre 1989, avait baissé à 17,4 milliards à la fin de 1992 puis était passée à 18,3 milliards au 30 septembre 1993.

Les difficultés de financement ont tendance à s'aggraver lors d'un ralentissement général de l'activité économique et lorsque les encaisses diminuent. Les prêteurs reconnaissent les risques et il devient de plus en plus difficile de trouver ou même de conserver une source de financement, et ce même pour les entreprises dont la réputation est solidement établie. Pour les gens d'affaires, l'incertitude au sujet du financement augmente d'autant la difficulté de planifier les activités à moyen ou à long terme.

On a beaucoup dit et écrit que les PME étaient aux prises avec un « resserrement du crédit ». Les gens d'affaires et leurs associations ont fait état de ce qu'ils considèrent comme un traitement inéquitable de la part des banques qui, selon eux, verraient leurs entreprises comme présentant plus de risques qu'elles n'en offrent en réalité. Des entreprises florissantes, établies de longue date, se plaignent de réductions arbitraires de leurs marges de crédit et d'exigences grandissantes en matière de garanties de prêts, souvent de la part de directeurs des comptes qui les connaissent à peine. Les emprunteurs perçoivent souvent les banques comme manquant de sympathie, menées par des considérations à court terme et utilisant des modèles d'évaluation du risque stéréotypés et rigides. Les banques sont aussi perçues comme étant dirigées selon des stratégies préconisant le resserrement périodique du crédit accordé aux entreprises de secteurs et de régions spécifiques. Bref, bien des gens d'affaires ont fait savoir que les banques n'étaient pas toujours disposées à les aider et à coopérer avec eux.

*Resserrement
du crédit*

Personne ne s'en étonnera, les banquiers voient la situation d'un autre œil. Selon eux, une bonne part des critiques résultent du fait que l'on comprend mal le rôle qu'ils ont à jouer sur les marchés financiers. A titre de prêteurs à faible niveau de risque, ayant des responsabilités envers les déposants et les actionnaires,

ils évaluent les risques que présente une entreprise et veulent s'assurer, avant de lui consentir un prêt, qu'elle pourra faire ses paiements et rembourser le prêt. Si la banque voit se détériorer la situation d'une entreprise, elle en redressera le crédit de manière ce que les prêts consentis continuent d'être remboursés.

Initiatives en cours

Action des secteurs public et privé

Les secteurs public et privé ont récemment pris des mesures pour rendre le financement plus accessible aux PME.

Le gouvernement fédéral a amélioré un programme de longue date – la *Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE)* – pour favoriser la circulation des capitaux au sein de la PME. De récentes modifications à la Loi ont élargi les critères d'admissibilité, augmenté les montants offerts à chaque entreprise et réduit les exigences en matière de garantie personnelle. Le taux annuel des prêts consentis en vertu de ce programme est monté de 500 millions de dollars en 1992-1993 à environ 2 milliards en 1993-1994.

Un certain nombre de banques ont pris d'autres dispositions pour offrir un meilleur service à leurs PME clientes :

- la concurrence étant plus vive, chaque banque cherche à se distinguer des autres et à différencier ses produits, et les PME en tirent avantage, obtenant de meilleures conditions de financement ou une réduction de leurs frais bancaires;
- toutes les banques sont en train de réexaminer leurs pratiques, aussi bien leur mode d'évaluation du crédit que la formation, l'information et l'affectation de leur personnel;
- une banque a commencé à offrir des prêts à terme non garantis à remboursement différé, à l'intention des entreprises répondant à certaines conditions;
- dans le cadre de projets-pilotes, on vérifie le bien-fondé de nouvelles méthodes, entre autres l'élargissement du rôle traditionnel du banquier pour y inclure la collaboration avec les clients afin de leur faciliter les choses;
- les banques améliorent leurs compétences internes dans le domaine de la technologie de pointe et des techniques d'évaluation des risques.

Voies d'avenir

Dans plusieurs domaines, une action commune pourrait améliorer l'accès au financement.

La plupart des banques commencent à reconnaître les besoins spéciaux des entreprises de matière grise. Quelques-unes étudient les besoins particuliers des entreprises autochtones. Les banques envisagent également de nouvelles méthodes de financement des entreprises, par exemple en offrant le financement sur contrat pour les marchés fermes ou en mettant au point de nouveaux mécanismes de financement pour les opérations commerciales et les projets à l'étranger. Il s'agit de gestes concrets, mais il y a encore beaucoup à faire.

Encouragés par l'État, les milieux bancaires sont à élaborer des règles de conduite pour préciser leur rôle en matière de prêt aux PME, afin que les emprunteurs sachent à quoi s'attendre. De telles règles devraient contribuer à la création de relations plus positives entre les PME et les établissements financiers et faciliter le processus de financement.

***Nouvelles règles
de conduite***

Il faut régler la question des garanties personnelles pour les prêts en vertu de la LPPE. Selon les modifications apportées à la Loi en 1993, les garanties personnelles doivent se limiter à 25 p. 100 du montant initial du prêt; bien des PME voudraient cependant les éliminer complètement. Les banques s'y opposent en bloc, bien que l'une d'entre elles ait fait savoir qu'elle demanderait des garanties personnelles uniquement dans des cas exceptionnels. Le gouvernement réglera cette question avec les établissements financiers.

Le gouvernement révisé également le mandat de la BFD afin de s'assurer que ses programmes et services répondent toujours aux besoins des PME. Il examine entre autres le rôle de la banque : financement complémentaire à celui des banques commerciales, investissements en capital-risque, mise au point d'outils et de services de financement novateurs aux PME en plein essor et amélioration des services à la clientèle.

Le comité de travail sur le contexte économique, que l'on propose au chapitre 4, examinera les possibilités de faciliter l'accès au financement traditionnel. Le comité étudiera aussi des moyens de faire appel à des sources plus nouvelles de capital, en particulier à l'échelle locale et communautaire.

***Prochaines
étapes***

Fardeau de la réglementation et de la paperasserie

Le défi

Une nécessité et un fardeau

La réglementation établit les règles du marché dans plusieurs domaines – santé publique, qualité du produit, normes de sécurité, protection de l'environnement, pratiques commerciales et concurrence loyale – afin de traiter équitablement entreprises et consommateurs. Dans la plupart des cas, les entreprises comprennent que la réglementation est nécessaire et sont souvent très heureuses de la stabilité qu'elle apporte à leurs activités. En fait, plusieurs règlements ont été proposés par l'industrie elle-même.

Néanmoins, la portée, la complexité et la rigidité des processus de réglementation soulèvent des inquiétudes. Bon nombre d'entreprises estiment que la prolifération actuelle de règlements émis par les divers ordres de gouvernement a mené à un véritable étranglement. Les restrictions imposées aux activités commerciales sont souvent perçues comme empêchant les entreprises de faire leur travail. Les PME trouvent aussi que les règlements sont compliqués et source de confusion, et que tenter de s'y conformer représente une trop grande dépense de temps, d'efforts et d'argent. La figure 2.3 illustre les préoccupations relatives au fardeau de la réglementation et de la paperasserie imposé par tous les ordres de gouvernement au Canada.

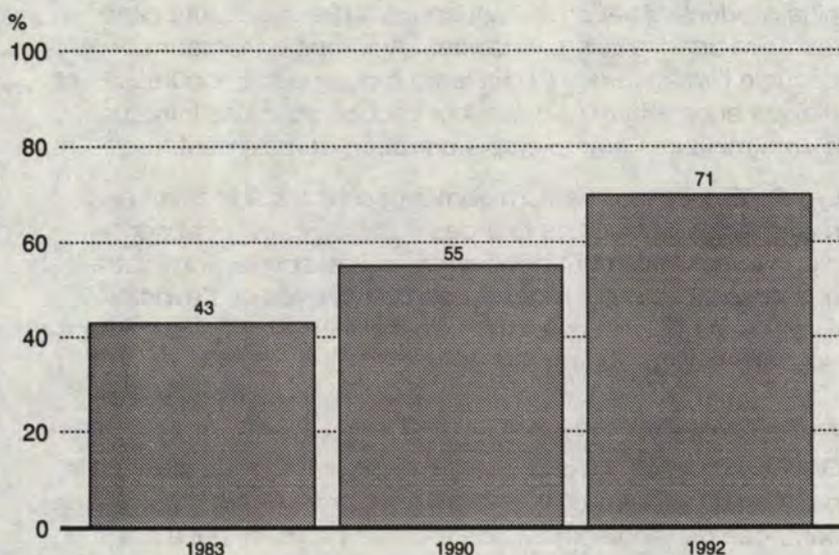
Coûts en temps et en argent

Les défenseurs d'une réforme de la réglementation font valoir les arguments suivants :

- Le coût croissant des droits, des permis et des licences associés aux règlements peut être difficile à assumer par les plus petites entreprises.
- En raison de la complexité de la réglementation, les entreprises doivent souvent consacrer des ressources internes importantes à l'observation des règlements, ou encore faire appel à une aide professionnelle extérieure coûteuse pour s'assurer que tout se fait bien dans les règles.
- Comme la plupart des entreprises sont soumises à des règlements provenant de divers ministères ou de divers ordres de gouvernement, les entrepreneurs doivent se familiariser avec les politiques et les méthodes de plusieurs bureaucraties.

Figure 2.3

Proportion de propriétaires de PME qui considèrent la réglementation et la paperasserie comme un fardeau (tous les ordres de gouvernement)



Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

- Le fardeau de la réglementation s'alourdit encore plus lorsque les responsabilités des gouvernements se recoupent dans certains domaines, menant à des conflits entre règlements et à des exigences différentes en matière de renseignements. L'incertitude s'accroît, ainsi que la confusion et la paperasserie.
- Les entreprises désireuses de faire des affaires hors de leur province d'origine sont souvent aux prises avec un fardeau réglementaire de plus. Les normes diffèrent d'une province à l'autre pour certains produits et services. Se conformer à ces diverses normes entraînent d'autres coûts et d'autres formulaires à remplir. Les PME sont souvent forcées d'adapter leurs méthodes de production et leurs produits, de s'enregistrer ou même d'avoir un bureau dans chaque province où elles sont en affaires.

Le fardeau de la paperasserie découlant de la réglementation, y compris les formulaires à remplir et à présenter, est une des plus grandes préoccupations des entreprises. Les formulaires et les rapports exigés éloignent le petit entrepreneur de ses activités plus productives et entraînent souvent d'autres coûts car il faut faire appel à des spécialistes. Ajoutons un facteur qui décuple l'irritation des PME : le train de pénalités coûteuses et d'apparence arbitraire qu'on leur impose pour des infractions même mineures, par exemple un retard de paiement.

**Difficultés
spéciales**

Les PME sont tout particulièrement sensibles aux effets des règlements publics. Les grandes sociétés peuvent absorber plus facilement le coût des permis, du personnel administratif, et des services professionnels de comptables et d'avocats. Quant aux PME, leurs ressources étant limitées, l'observation des règlements leur impose un fardeau disproportionné.

Initiatives en cours

Élaguer

On a commencé à s'attaquer à ces problèmes à la suite de la parution du rapport d'un comité de la Chambre des communes, composé de représentants de tous les partis, et qui a siégé en 1992-1993 pour discuter de la réforme de la réglementation. Au moment où le comité entamait ses travaux, les ministères et les organismes fédéraux ont aussi entrepris une révision complète de leurs règlements et de leurs processus réglementaires. Des milliers de PME ont contribué aux travaux du comité et à ceux des ministères fédéraux.

Plus de 1 700 règlements fédéraux sont en voie d'être éliminés ou modifiés. Le Plan réglementaire de 1994, qui vient tout juste d'être présenté aux députés, contient un certain nombre de règlements simplifiés et de propositions visant d'autres améliorations. Le tableau 2.2 donne des exemples d'initiatives en cours.

Voies d'avenir

Le fardeau de la réglementation et de la paperasserie imposé aux entreprises est inacceptable. En 1994, le gouvernement mettra en œuvre un processus officiel et public pour réduire substantiellement ce fardeau dans l'année qui vient.

Tableau 2.2
Résultats des initiatives réglementaires en cours

Question	Exemples de résultats
Coordination entre les divers ordres de gouvernement	Les ministères fédéraux et les provinces sont en train d'élaborer des normes communes de salubrité sur les aliments qui permettront l'utilisation d'une même méthode d'inspection et d'un même système d'évaluation des usines, et la reconnaissance mutuelle des inspections. On vient de terminer une période d'essai de six mois sur les méthodes communes d'inspection des boulangeries.
Participation des personnes touchées par les règlements	L'Épreuve d'incidence commerciale, une initiative des secteurs public et privé, donnera aux entreprises un moyen plus efficace et plus puissant de participer à la mise au point des règlements. Les entreprises peuvent se soumettre à l'Épreuve et acheminer les résultats aux ministères appropriés, où ils serviront à l'élaboration des règlements.
Élimination de règlements inutiles	On a éliminé certaines des exigences relatives aux dimensions des contenants pour la vente au détail, ce qui facilite la vente de fruits et de légumes frais présentés dans de grandes caisses.
Conséquences sur la compétitivité	Les Projets de réglementation fédérale de 1994 contiennent une analyse coûts-avantages des répercussions des règlements ou des modifications proposés, par comparaison avec les résultats des années précédentes.
Rendre les règlements plus faciles à comprendre	Transports Canada révisé les textes des règlements sur le transport des matières dangereuses afin d'en rendre la lecture plus facile. La Saskatchewan offre un numéro de téléphone sans frais pour obtenir des renseignements sur les règlements et les programmes provinciaux.
Simplification des procédures	Des modifications apportées à la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> visent à améliorer les services aux entreprises constituées en vertu de la Loi. Les exigences de présentation de documents seront réduites et les entreprises pourront faire un usage plus grand des processus de transmission électronique des déclarations.

Diffusion de l'information	Le gouvernement fédéral a mis au point un répertoire en direct de tous les règlements fédéraux, et collabore avec les associations de gens d'affaires et d'autres parties intéressées pour trouver des façons de diffuser ce répertoire. Les Centres des services aux entreprises du Canada auront un service d'information en direct sur environ 300 règlements fédéraux.
Solutions de rechange à la réglementation	Un guide préparé à l'intention des organismes fédéraux de réglementation offre des solutions de rechange aux règlements, notamment les normes établies par consensus et les stimulants économiques.
Nouvelles manières d'aborder la réglementation	Le gouvernement de Terre-Neuve applique des mesures de temporisation à tous les règlements. A l'avenir, les règlements dont on ne peut justifier le maintien deviendront caducs.

Voies d'avenir

Prochaines étapes

Le comité de travail sur le contexte économique examinera les changements proposés aux règlements et collaborera au processus d'atténuation du fardeau de la réglementation.

Cela comprend l'examen des meilleures pratiques d'autres pays et gouvernements en matière de réglementation, dans des domaines comme les lois de temporisation et l'élimination des licences qui ont perdu leur pertinence, les coûts d'homologation et autres frais semblables. Des moyens de préciser les modalités, les critères et les raisons des décisions relatives aux règlements seront également étudiés. Les mises en œuvre par étapes, les normes différentielles et les seuils à respecter pour atténuer le fardeau imposé aux PME seront analysés. De plus, on verra à réduire la complexité du processus fédéral d'approbation des règlements, à élaborer des mécanismes plus efficaces pour en appeler des décisions réglementaires, à simplifier et à réduire en nombre les formulaires, les rapports et les dossiers exigés par les règlements.

Des négociations sont en cours entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'éliminer les obstacles à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux à l'intérieur du Canada. Les pourparlers doivent se conclure, d'ici

le 1^{er} juillet 1994, sur une entente qui entrera en vigueur l'année suivante. Un vaste accord sur le commerce intérieur, portant sur 11 grands secteurs d'activité et d'intérêt, sera proposé.

Exécution des programmes et des services publics

Le défi

Un inventaire récent a permis de répertorier plus de 700 mesures de soutien aux PME de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les milieux d'affaires ont expliqué que l'accès au bon programme ou service gouvernemental, un processus fort complexe et périlleux, est entravé de plus par un degré considérable de recoupement et de double emploi en matière de services.

Les divers ordres de gouvernement offrent un trop grand nombre de services dont certains peuvent entrer en concurrence avec des fournisseurs privés de services commerciaux.

Initiatives en cours

De concert avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, le gouvernement fédéral travaille à la mise en place de guichets uniques où les PME pourront avoir facilement accès aux programmes, aux services et aux autres formes d'aide mis à leur disposition.

Principe du guichet unique

Cette démarche vise l'ouverture des Centres des services aux entreprises du Canada dans au moins une grande ville de chaque province. Offrant des renseignements sur les programmes et les services pertinents, ces centres aiguilleront les PME vers diverses sources d'aide et leur offriront un appui. Citons à titre d'exemple le Centre-pilote de Winnipeg, dirigé par Industrie Canada, réunissant 17 organismes privés et publics au service de la petite entreprise.

Les principaux concurrents du Canada sur la scène internationale poursuivent des initiatives du même genre. La Grande-Bretagne, par exemple, créera dans les prochaines années 200 centres de relations d'affaires (Business Links) « à guichet unique », exploités par le secteur privé. Les organismes et les services d'aide aux entreprises seront reliés à chacun de ces centres grâce à une méthode et à des normes communes, établies en vertu d'une entente cadre de franchisage. Les centres offriront des renseignements de base et des services spécialisés. Leur

personnel sera composé de directeurs des comptes qui comprennent le fonctionnement des entreprises et peuvent rassembler toute l'aide nécessaire pour répondre aux besoins de chaque client.

Importance de l'information

Le gouvernement fédéral consacrera davantage d'efforts à offrir des renseignements stratégiques propres à aider les PME – entre autres sur le rendement économique, les tendances du marché, les nouveaux débouchés, les techniques de pointe et les pratiques optimales –, pour aider les entreprises à devenir plus concurrentielles.

Voies d'avenir

Face à la mondialisation des marchés, dans une économie fondée sur la matière grise, il est important d'obtenir l'information la plus récente et la plus complète sur les marchés, les techniques de pointe et les pratiques optimales. La diffusion efficace d'informations utiles est au cœur des préoccupations du gouvernement. Dans chaque province, le Centre des services aux entreprises du Canada servira de point de diffusion de l'information à la PME. Des centres dans trois provinces offrent déjà des services et ceux des autres provinces ouvriront leurs portes d'ici l'été 1994.

Les gouvernements tabletront aussi sur le progrès technologique pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité des programmes et des services d'information. L'autoroute électronique de l'avenir offrira à deux millions de PME l'accès à quantité de renseignements sur les règlements, les normes, les programmes, les services, les marchés d'exportation, les pratiques commerciales, les possibilités technologiques et les sources d'aide. Bien qu'utile à l'ensemble des PME, cette technologie pourra jouer un rôle particulièrement important en mettant les entreprises des petites villes du Canada rural sur un pied d'égalité avec celles des grandes agglomérations.

Prochaines étapes

Le gouvernement examinera dans les meilleurs délais l'exécution des programmes et services destinés aux PME. Dans bien des cas, l'exécution devrait être gérée à l'échelle de la région ou de la collectivité, là où les besoins sont mieux définis et où le service peut être adapté pour mieux y répondre. On analysera également les services qui pourraient être offerts par le secteur privé. Cet examen se fera de concert avec les provinces.

CHAPITRE 3

FAVORISER LA CROISSANCE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Clés du succès

Pour le Canada, les entreprises en plein essor sont importantes, parce qu'elles sont la source de nouvelles idées, de nouvelles formes de concurrence et de nouveaux emplois. Environ 70 p. 100 des emplois créés dans les années 80 provenaient des 30 000 PME de ce genre et l'avenir économique du pays dépend de sa capacité à susciter la croissance de telles entreprises.

Rôle des PME

Le gouvernement cherche à créer un climat commercial favorable à toutes les petites entreprises, en expansion ou non, et à élaborer des méthodes adéquates d'aide spécialisée qui leur permettront de connaître cette expansion, tant sur le marché intérieur que sur le marché international.

Caractéristiques de la nouvelle économie

De nos jours, les PME ont toute une série de défis à relever. La rapidité du progrès technologique, dont la révolution des communications et de l'information, s'accompagne maintenant de nouveaux accords plus libéraux dans le domaine du commerce international, de nouvelles méthodes de fonctionnement et de nombreux autres changements. Cela a permis de trouver de nouveaux marchés et de créer des débouchés. L'économie fondée sur la matière grise est en pleine évolution; le tableau 3.1 en présente les principales caractéristiques et leur effet sur les PME.

PME visées

Tableau 3.1
Caractéristiques de la nouvelle économie

Caractéristique	Effet sur les PME
Mondialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Le virage technologique et l'élimination des barrières au commerce ont créé un nouveau marché mondial. • La distinction entre marché intérieur et marché international s'estompe. • Les activités de production peuvent s'implanter là où le contexte commercial est le plus attrayant.
Prédominance des services	<ul style="list-style-type: none"> • Les services comptent aujourd'hui pour près des deux tiers du PIB dans les sociétés industrielles de pointe. • Il n'existe plus de nette différence entre les biens et les services. • Une grande partie de la valeur ajoutée dans le secteur de la production des biens résulte des activités reliées aux services.
Importance des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle économie repose sur la matière grise. • La composante informationnelle de nombreux produits a aujourd'hui plus de valeur que les matériaux, le travail physique ou le capital investi. • Les entreprises peuvent utiliser à bon escient les connaissances pour mettre au point de nouvelles technologies, améliorer leurs produits, services et fonctionnement.
Compétitivité et taille de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Avec le virage technologique, la compétitivité n'est plus liée à la taille de l'entreprise. • La production en petits lots peut être aussi rentable que celle en série pour les systèmes de fabrication et les processus de contrôle automatisé.
Commercialisation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> • La fragmentation des marchés rend les clients et les consommateurs plus exigeants. • La technologie permet de fabriquer sur mesure des biens et des services pour répondre à des exigences précises.
Continuité et rapidité du changement	<ul style="list-style-type: none"> • Des changements qui s'étaient autrefois sur des siècles se produisent aujourd'hui en quelques décennies, parfois même en quelques années. • Bon nombre de techniques de pointe sont lancées sur le marché et la durée de vie des produits est moins longue.

En définitive, toutes ces caractéristiques offrent aux PME des débouchés et des défis de taille.

- **Mondialisation** – La distinction entre marchés intérieurs et marchés internationaux s'est estompée, conduisant les PME à s'approvisionner de plus en plus facilement ainsi qu'à produire et à expédier leurs produits n'importe où dans le monde. Les PME trouvent ainsi accès à des nouveaux marchés et débouchés. Parallèlement, les marchés intérieurs ne sont plus protégés de la concurrence internationale. Même si elles sont en activité au pays seulement, les PME canadiennes devront agir comme des exportateurs livrant concurrence aux meilleures entreprises du monde présentes sur le marché canadien.
- **Prédominance des services** – L'émergence d'une économie fondée sur les services est source d'occasions d'affaires pour les PME. Nombre d'entre elles offrant des services peuvent miser sur les connaissances et l'ingéniosité de l'entrepreneur, ces deux activités demandant peu d'investissements en capital. Toutefois, avec l'augmentation du nombre d'entreprises concurrentielles dans le secteur des services, il leur sera de plus en plus difficile de conserver leur avance.
- **Importance du savoir** – Dans une économie fondée sur la matière grise, les entreprises qui savent tirer parti des percées technologiques peuvent bénéficier d'une nette avance. Les PME, par exemple, peuvent utiliser la technologie de l'information pour créer des produits à valeur ajoutée, accroître leur marché et livrer plus efficacement concurrence à des grandes entreprises. Toutefois, le virage technologique peut menacer la petite entreprise si elle ne sait pas maintenir une avance sur ses compétiteurs.
- **Taille** – A l'ère de l'informatisation, de l'automatisation et d'une productivité croissante, il faut moins de travailleurs pour accomplir une tâche. Les petites entreprises peuvent donc être aussi efficaces que les plus grandes. Souvent, les grandes sociétés n'ont pas la souplesse nécessaire pour suivre le rythme du changement. Les avantages que la taille procure encore peuvent découler maintenant de nouvelles formes d'associations économiques : regroupements stratégiques, réseaux interentreprises, entreprises en participation, autres formes de partenariats permettant d'entreprendre des projets plus ambitieux. De tels partenariats offrent un défi aux petites entreprises : des relations externes nouvelles et complexes.

- **Commercialisation spécialisée** – Les petites entreprises peuvent livrer concurrence aux grandes entreprises en se spécialisant et en desservant des créneaux mieux que quiconque.
- **Changement** – Dans un milieu caractérisé par le changement, technologies, occasions d'affaires et marchés nouveaux s'offrent aux PME. Parallèlement, celles-ci doivent être à l'affût de la nouveauté. L'entreprise qui n'évolue pas risque de se faire balayer par les concurrents.

Défis pour la petite entreprise

Peu de PME, sinon aucune, peuvent prévenir les effets de la nouvelle économie mondiale, mais toutes seront touchées à divers degrés selon leur secteur d'activité, le marché qu'elles cherchent à accaparer et leurs objectifs.

Effet de dominos

Le défi sera de taille pour les entreprises en plein essor, parce que ce phénomène sous-entend l'acceptation de nouvelles responsabilités, l'apprentissage de la gestion d'une organisation en croissance constante et la solution de problèmes de plus en plus complexes. Pour croître, une entreprise doit trouver un personnel compétent, capable d'assumer des rôles de plus en plus importants. Il lui faut abandonner la routine et innover, ce qui exige en retour une plus grande familiarisation avec la technologie. De plus, une entreprise qui se limite à un marché local ou au marché intérieur peut rencontrer des difficultés si elle connaît un essor rapide. Elle devra se tourner alors vers l'étranger afin d'y trouver des marchés assez importants pour soutenir cette croissance. Croître sous-entend aussi obtenir le financement requis.

Toutes les PME doivent relever les mêmes défis face à la nouvelle économie mondiale.

Gestion

Pour suivre le rythme de l'évolution, un plus grand nombre de PME canadiennes devront adopter de nouvelles pratiques de gestion. Dans une économie fondée sur la technologie, elles doivent apprendre à gérer l'innovation et l'utilisation de techniques de pointe.

Selon les indices présentés dans l'encadré de la page suivante, tout porte à croire que la question des compétences en gestion représente un défi de taille pour bon nombre de PME canadiennes. Ces indices démontrent également que les propriétaires et les cadres ne semblent pas chercher à parfaire leurs compétences en suivant une formation en gestion et des cours de perfectionnement. Parmi les raisons expliquant cette situation, citons :

- **La pertinence** – Bien des programmes de perfectionnement professionnel en gestion ne répondent pas aux besoins des PME.
- **L'accessibilité** – Ces programmes sont généralement dispensés en salle de classe et non dans le milieu de travail.
- **La sélection** – Il est difficile de faire un choix judicieux parmi le grand nombre de cours offerts.
- **Le temps** – Les propriétaires et le personnel de gestion des PME ne peuvent s'éloigner de leur entreprise assez longtemps pour participer aux programmes réguliers de formation.
- **Le coût** – Les cours réguliers peuvent sembler coûteux pour les PME, qui ne peuvent habituellement pas se permettre d'embaucher des experts-conseils en gestion.

**Obstacles
au perfectionnement
professionnel**

LA GESTION AU CANADA — AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Selon le 1993 World Competitiveness Report, un sondage d'opinion mené auprès des chefs d'entreprise des pays industrialisés, le Canada se classe au 14^e rang parmi 22 pays au chapitre du rendement en matière de gestion. Les critères utilisés comprenaient l'esprit d'entreprise, les orientations à long terme, l'efficacité et la productivité de l'entreprise, la satisfaction des employés et les résultats financiers.

Des conseillers en technologie du Programme d'aide à la recherche industrielle, du Conseil national de recherches du Canada, ont découvert que le comportement et les compétences du personnel de gestion sont souvent un obstacle à l'utilisation des techniques de pointe et de nouveaux processus.

Selon un sondage officiel fait par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité en 1990 auprès de 187 spécialistes de la formation en gestion d'entreprise, il ressort que les compétences en matière de commercialisation, de finances, de planification des ressources humaines, de gestion du personnel, de gestion de la technologie, de planification stratégique et de leadership étaient « faibles » dans les PME.

Les banquiers, les spécialistes du capital-risque et les investisseurs privés ont toujours affirmé que le manque de compétences en matière de gestion et de planification était l'une des principales raisons à la base des difficultés des PME à obtenir du financement.

En 1993, un sondage du gouvernement fédéral sur l'application de pratiques de gestion de la qualité dans les entreprises manufacturières¹ a révélé que seule une entreprise sur cinq appliquait régulièrement 80 p. 100 ou plus des pratiques préconisées, même si les fournisseurs qui respectent les normes de qualité jouissent d'une avance sur les marchés internationaux.

¹ *A la poursuite de la qualité : Un sondage sur les pratiques de gestion de la qualité dans le secteur manufacturier, Industrie Canada, Ottawa, octobre 1993, p. 3.*

Perfectionnement de la main-d'œuvre

Nombre d'entreprises relèvent les défis de la nouvelle économie mondiale en décentralisant la prise de décision et en accordant une plus grande responsabilité à leurs employés. Les emplois qui seront créés dans les années 90 exigent une main-d'œuvre mieux formée et plus scolarisée que celle des années 80, tel qu'indiqué à la figure 3.1.

Les entreprises à la recherche d'employés qualifiés feront face à de nombreuses difficultés sur le plan des ressources humaines, étant donné le vieillissement de la main-d'œuvre canadienne. De plus, l'on note certaines faiblesses dans le domaine de l'éducation, alors que les écoles secondaires affichent des taux élevés d'abandon scolaire et que les élèves du secondaire obtiennent de piètres résultats en sciences dans les concours internationaux. Le manque de travailleurs ayant poursuivi des études supérieures se fait de plus en plus sentir dans la population active.

Les PME éprouvent encore plus de difficultés à cet égard parce qu'en général, elles ne peuvent se payer la formation dont leurs employés auraient besoin pour conserver ou développer leurs compétences en fonction de la conjoncture. Cependant, le sondage mené en juin 1991 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révèle que les PME accordent de la valeur à la formation en milieu de travail et reconnaissent l'importance du perfectionnement de leurs employés.

Innovation

Nombre de PME sont lentes à innover ou à accroître leur compétitivité. Elles peuvent même manquer de temps ou de ressources pour se renseigner convenablement sur les changements technologiques ou leurs conséquences sur les entreprises. Certaines peuvent aussi ne pas s'apercevoir que la solution à un problème ou l'exploitation d'une occasion d'affaires dépendent éventuellement de la technologie.

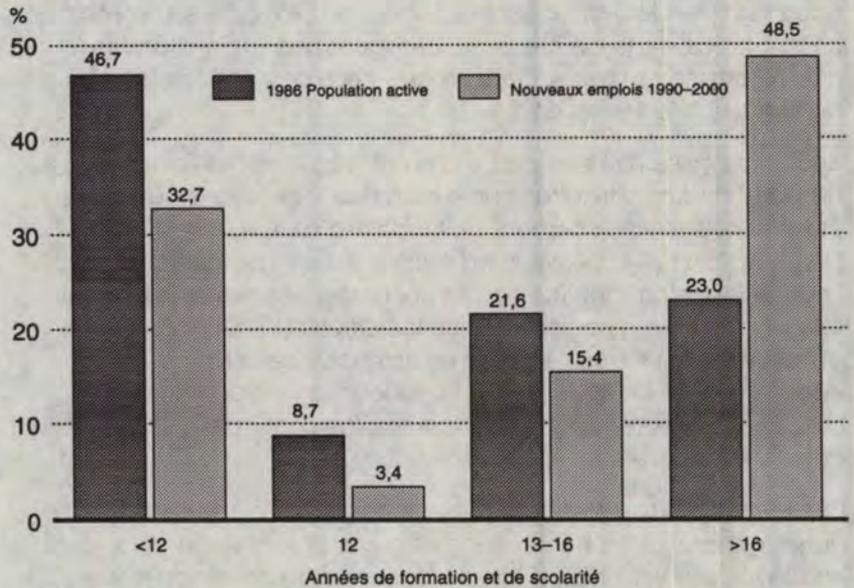
Pour certaines d'entre elles, la technologie peut être une lame à deux tranchants. D'une part, son utilisation dans une entreprise peut entraîner la perte d'emplois, puisque l'augmentation de la productivité permet de faire plus, avec moins de personnel. D'autre part, la création d'un milieu de travail ultramoderne est une façon de créer des emplois en attirant et en retenant des capitaux étrangers. A vrai dire, les entreprises n'ont pas le choix. La seule véritable alternative est d'innover, en particulier grâce à

De meilleurs emplois

Incidences de la technologie

Figure 3.1

Tableau comparatif indiquant le besoin d'adapter ses compétences pour occuper un emploi



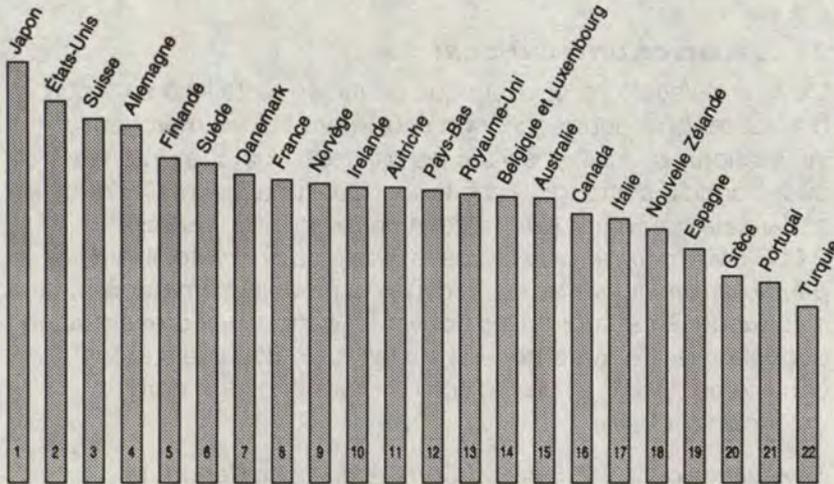
Source : Perfectionnement des ressources humaines Canada, 1992.

une utilisation efficace de la technologie. Le prix n'est plus le seul ou même le plus important facteur déterminant la supériorité. La compétitivité des entreprises se mesure de plus en plus en fonction de leur capacité à utiliser les techniques de pointe pour la conception de produits, la commercialisation, la production, la distribution, le service après-vente et l'administration interne.

En 1987, le Conseil économique du Canada rapportait que le « retard persistant du Canada en matière d'informatisation est un problème majeur qu'il est urgent de résoudre » et que « la diffusion des techniques de productique se déroule [...] à un rythme trop lent. »² Cette observation faite il y a sept ans a été confirmée depuis par de nouvelles études, y compris le 1993 *World Competitiveness Report* (voir la figure 3.2).

² Conseil économique du Canada, *Le recentrage technologique : Innovations, emplois, adaptations*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1987, p. 6.

Figure 3.2
Développement et application des S-T*



* Capacité scientifique et technologique et taux de réussite de recherche fondamentale et de recherche appliquée.

Source : Forum mondial économique, 1993.

Un examen du rendement du Canada en matière d'innovation et de R-D révèle les résultats suivants :

- Des mesures des travaux de R-D indiquent une faiblesse réelle dans les dépenses en R-D du secteur privé, à l'exclusion de la défense, par rapport à celles des six autres pays du Groupe des Sept.
- Moins de 0,5 p. 100 des sociétés canadiennes font de la R-D.
- Les entreprises canadiennes, en particulier les PME, sont en retard sur le plan technologique par rapport aux entreprises américaines, surtout quant à l'utilisation des techniques de fabrication de pointe.
- Comparativement aux autres pays industrialisés, la part de brevets internationaux détenus par le Canada, exprimée en pourcentage de la population, est inférieure (Organisation de coopération et de développement économiques).

Faiblesses de l'innovation

Ces faiblesses soulignent la nécessité pour le Canada de progresser dans le domaine de la R-D et de l'utilisation de la technologie pour répondre efficacement aux demandes de la nouvelle économie fondée sur la matière grise.

Le commerce international

L'avenir du système économique canadien reste lié à sa façon d'affronter la concurrence, non seulement sur les marchés internationaux, mais aussi sur les différents marchés intérieurs, où les sociétés étrangères se taillent déjà une place. Chaque milliard de dollars supplémentaire en exportation représente 9 000 nouveaux emplois au pays. Dans ce contexte, il faut particulièrement insister sur le dynamisme de la commercialisation à l'étranger, étant donné les nouveaux débouchés d'exportation découlant de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Élargissement du commerce

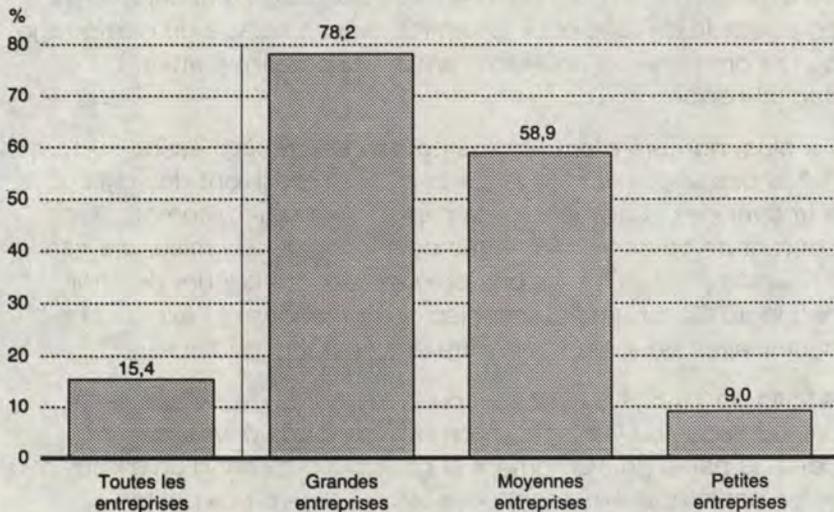
Toujours selon le *1993 World Competitiveness Report*, le Canada était au 20^e rang des 22 pays industrialisés pour la diversification des activités commerciales et des investissements. En plus de diversifier leurs marchés, les PME canadiennes doivent lancer des campagnes de sensibilisation sur l'importance du commerce, perfectionner leurs compétences en gestion internationale et créer d'excellents réseaux et regroupements stratégiques commerciaux. Elles ont été plus lentes que celles d'autres pays à lancer des entreprises en participation et à conclure des partenariats avec l'étranger, initiatives qui pourraient leur offrir des nouvelles sources de capitaux, de technologie, de compétences locales en commercialisation et d'expertise commerciale.

La mondialisation du commerce et des investissements conjuguée à l'arrivée de nouveaux compétiteurs sur les marchés internationaux exposent un plus grand nombre de secteurs industriels et d'entreprises à la vive concurrence internationale. Le commerce international canadien reste cependant entre les mains de quelques grandes entreprises : en 1990, 100 sociétés effectuaient plus de 60 p. 100 des exportations, dont le total s'élevait à 141 milliards de dollars. Seulement 7,6 p. 100 des entreprises canadiennes ont exporté et la majorité d'entre elles ont réalisé moins de 3 transactions par an. La figure 3.3 indique

que même dans le secteur manufacturier, le commerce international est entre les mains de quelques entreprises. Il est évident que le Canada n'a pas su largement diffuser une culture commerciale dans le secteur privé, malgré des dépenses importantes pour promouvoir le commerce.

Toutes les PME n'exportent pas et l'exportation ne convient pas toujours à nombre d'entre elles. Mais toutes les PME devront devenir concurrentielles sur le plan international, même si ce n'est que pour défendre leurs créneaux intérieurs contre les compétiteurs étrangers. La mondialisation des marchés touche tous les secteurs et toutes les entreprises, même celles qui, comme les industries de distribution, ont été jusqu'à maintenant isolées du contexte international. Pour continuer à se développer et à créer des emplois lucratifs, les PME canadiennes devront accroître leur productivité et prendre de l'avance. Elles devront de plus en plus se comparer à leurs compétiteurs étrangers et canadiens.

Figure 3.3
Participation des fabricants à l'exportation, selon la taille de l'entreprise



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les fabricants*, 1989.

Financer la croissance

***Les valeurs
intangibles :
un obstacle***

Les entreprises fondées sur la matière grise, qui se multiplient dans la nouvelle économie, sont complexes ainsi que difficiles à comprendre et à évaluer pour les bailleurs de fonds et les investisseurs. Des actifs tels que les connaissances, les procédés ou les brevets ont tendance à être considérés comme étant « intangibles ». Souvent, ces entreprises ne possèdent aucune des valeurs tangibles – immeubles, matériel, stocks – que les bailleurs de fonds ont toujours acceptées comme biens donnés en garantie. De telles entreprises ont tendance à payer des coûts plus élevés lorsqu'elles cherchent du financement, ou à se voir refuser tout financement.

Bon nombre d'entreprises fondées sur la matière grise sont des exportateurs qui livrent concurrence sur le marché international dès le départ. Les services de financement sont souvent offerts par les banques et par d'autres institutions financières, privées et publiques, mais les difficultés pour avoir accès à ces dernières peuvent nuire à la compétitivité des PME sur le marché international.

Au chapitre des avoirs, beaucoup d'entreprises de ce genre possèdent les caractéristiques qui intéressent les investisseurs de capital-risque : certaines d'entre elles croissent rapidement et les possibilités de gains sont intéressantes. Le seuil d'investissement minimum d'environ 500 000 \$ est cependant un obstacle de taille pour les entreprises, à l'étape du démarrage ou qui ont fait leurs premières armes, cherchant à attirer du capital-risque.

De plus, nombre d'entreprises novatrices en plein essor, surtout celles des secteurs fondés sur la matière grise, ont des difficultés à trouver des investisseurs de capital-risque parfaitement au courant de ce genre d'activités pour accepter de miser sur elles. Il n'existe aujourd'hui qu'une poignée d'investisseurs de capital-risque au Canada possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour bien connaître ces secteurs particuliers.

A la fin de 1992, il y avait environ 3,3 milliards de dollars de capital-risque au Canada, y compris les fonds privés, ceux détenus par le gouvernement et ceux qui profitent d'un stimulant versé par le gouvernement pour attirer l'argent des petits investisseurs (fonds de capital-risque parrainés par les travailleurs). De ce montant, environ 1,2 milliard pouvaient être investis. Les investissements dans les premières étapes de démarrage de

nouvelles entreprises représentaient environ 30 p. 100 des investissements de capitaux en 1992, et environ 59 p. 100 de ce montant ont été consacrés à des entreprises spécialisées dans la technologie. Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives de capital-risque, notamment au niveau des provinces, ont été lancées augmentant ainsi les sources de capital-risque prêtes à être réinvesties.

Attirer du financement, tel est le défi posé à l'esprit d'entreprise des PME fondées sur la matière grise. Souvent, les compétences technologiques et créatrices des entrepreneurs de telles sociétés ne peuvent compter sur des compétences équivalentes en gestion et en commerce. Pour les bailleurs de fonds et les investisseurs, ces lacunes en matière de gestion augmentent le risque d'investissements, opérations qui sont déjà difficiles à comprendre.

La réaction des entreprises qui ont réussi

Bon nombre de PME ont pris un essor remarquable en relevant les défis de la nouvelle économie. *Stratégies de réussite*³ une enquête importante qui a touché quelque 2 000 PME, examine les méthodes utilisées par les entreprises qui ont connu un tel essor de 1984 à 1988. L'enquête a mis en lumière plusieurs domaines où les pratiques de ces entreprises florissantes pouvaient se distinguer de celles des entreprises aux résultats moins intéressants.

***Stratégies
de réussite***

Pratiques de gestion

Les entreprises en plein essor mettent l'accent sur les compétences en gestion, reconnaissant que la gestion est un facteur clé des affaires, au même titre que l'innovation et le financement. La prise de décision est souple tout en étant un phénomène complexe, la priorité étant accordée aux pratiques administratives avancées telles que la gestion de la qualité totale, et aux structures organisationnelles novatrices. Par comparaison avec les entreprises au rendement moyen, ces entreprises ont un pourcentage moins élevé de cadres et de gestionnaires et une proportion plus forte de personnel de vente, ce qui leur donne une structure administrative plus souple et leur permet d'insister sur la commercialisation.

³ John R. Baldwin, *Stratégies de réussite : Profil des petites et des moyennes entreprises en croissance (PMEC) au Canada*, Statistique Canada, Ottawa, 1994.

Perfectionnement de la main-d'œuvre

Pour les entreprises en plein essor, la qualité des compétences de la main-d'œuvre est une priorité. Considérant les compétences de leurs employés comme supérieures à celles de leurs concurrents, leur stratégie en matière de ressources humaines vise avant tout l'embauche de personnes extrêmement compétentes; plus de la moitié d'entre elles offrent un programme de formation permanente à leur personnel. En moyenne, 10 p. 100 de leurs dépenses d'investissement vont à ce poste.

Innovation

Une part importante des investissements consentis par les entreprises en plein essor est réservée à la R-D. De plus, ces entreprises poussent leur capacité d'innover au delà de la R-D interne. Beaucoup innovent en mettant à profit des réalisations technologiques provenant de l'extérieur. Une bonne part de ces entreprises considère l'adoption de nouveaux produits et la pénétration sur de nouveaux marchés comme la clé de leur expansion et ont adopté des stratégies dynamiques dans ces domaines. Plusieurs d'entre elles s'attachent à mettre au point des produits nouveaux, en adoptant et en adaptant des techniques de pointe.

Commerce

Les PME en plein essor font une part importante de leurs affaires à l'extérieur de leur région, même si elles ne se lancent pas dans le commerce international. La recherche de nouveaux marchés et l'importance accordée à la commercialisation sont le pivot de leur rendement. En effet, ces entreprises consacrent environ 22 p. 100 de leurs investissements à la commercialisation et un fort pourcentage de leurs ventes se fait à l'extérieur de leur province. Même si, toute proportion gardée, leurs exportations vers d'autres pays restent inférieures à celles des grandes sociétés, elles jouent cependant un rôle actif sur les marchés d'exportation.

Financement

Pour les cadres de PME en plein essor, le coût du capital et l'accès au capital sont des facteurs très importants du rendement, car ces PME recourent plus aux investissements à long terme qu'à court terme et se servent plus du financement par actions que des emprunts. Toutefois, celles dont le succès et les profits

sont les plus remarquables puisent moins dans les fonds autogénérés pour financer leurs opérations, mais l'on ne peut déterminer clairement s'il s'agit là d'une cause sous-jacente ou plutôt d'un résultat de leur succès.

Réseaux commerciaux

Ces dernières années, surtout depuis la période visée par l'enquête *Stratégies de réussite*, les entreprises cherchent de plus en plus à prendre de l'avance grâce à des réseaux, mais leur mise en place peut demander la collaboration d'entreprises diverses ayant des intérêts communs tels que des projets de pointe, l'expansion des marchés, les achats, le perfectionnement et le développement technologique. De tels réseaux offrent aux PME une excellente occasion de s'entraider dans des domaines où les gouvernements n'offrent qu'une assistance limitée.

Entraide

Le secteur privé canadien joue déjà un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de nouveaux services offerts aux entreprises par l'intermédiaire de réseaux. Citons par exemple, le BCNet, réseau d'affaires internationales, une réalisation de la Chambre de Commerce du Canada, qui facilite pour les entreprises canadiennes la recherche de partenaires à l'étranger. Plus d'une trentaine d'experts-conseils en développement de systèmes de pointe ont formé un réseau pour favoriser l'échange de ressources et explorer les marchés d'exportation. Par ailleurs, un groupe d'ingénieurs et d'agronomes ont formé Agratech, réseau d'affaires spécialisé dans les méthodes améliorées de manutention, d'importation et de transport du grain. La Chambre dirige aussi un consortium qui vise à lancer un programme national d'encouragement à la création de réseaux commerciaux.

Une nouvelle ligne de conduite

Selon les résultats de l'enquête *Stratégies de réussite*, seul un petit nombre d'entreprises en plein essor considèrent l'aide de l'État comme un facteur clé de leur réussite. Par contre, l'enquête a aussi souligné une corrélation étroite entre le succès des entreprises et leur utilisation de programmes, tels que l'encouragement à l'exportation, les services d'information sur les marchés et la formation. Les entreprises les plus florissantes reconnaissant en général la valeur de ces programmes y ont donc plus recours que les entreprises dont la réussite est moins marquée. En fait, les entreprises gagnantes font appel à un processus d'autosélection

qui leur permet de choisir les programmes qui leur seront le plus utiles.

Les résultats de cette enquête et d'analyses récentes démontrent que le rendement des entreprises repose avant tout sur la perspicacité et l'énergie de l'entrepreneur. L'État ne peut pas faire grand chose pour remplacer le travail acharné, la créativité, un jugement solide ou la persévérance.

***Les milieux
d'affaires et
l'information***

Quel est donc le rôle de l'État ? Tel qu'expliqué au chapitre 2, les gouvernements doivent commencer par s'assurer que le climat intérieur suscite autant que possible l'esprit d'entreprise et que l'aide accordée à la PME convient au nouveau contexte concurrentiel. Une des principales méthodes préconisées par le gouvernement est de mettre à la disposition des entreprises, au moment voulu, les connaissances, les compétences et les renseignements essentiels.

Le gouvernement se trouve dans une position exceptionnelle entre les « producteurs » et les « consommateurs » de matière grise. En collaborant de près avec les écoles de commerce, les sociétés privées, les conseillers en gestion et les PME auxquelles l'information est destinée, l'État facilite l'acquisition et la diffusion de connaissances dont ces entreprises ont besoin pour accroître leur compétitivité. Cette information sera utile à plus d'un titre.

- **Perfectionnement professionnel** – Les propriétaires de PME doivent reconnaître qu'une carrière dans les affaires les engage, eux-mêmes et leurs employés, dans un cycle de formation permanente, un apprentissage continu. L'État peut apporter son aide en contribuant à promouvoir les réseaux commerciaux et les échanges de renseignements, tout en secondant les éducateurs, les formateurs et les conseillers en gestion.
- **Évaluation** – Les entreprises qui réussissent comparent constamment leur rendement avec celui des autres et en tirent d'utiles leçons. L'État peut intervenir en collaborant avec des intermédiaires à l'élaboration d'outils diagnostiques et à la collecte de points de référence pouvant servir à l'analyse comparative entre entreprises et entre pays, à l'auto-évaluation et à l'amélioration continue.
- **Accès à l'aide** – L'État peut élargir l'accès des PME à ses programmes et services. En diffusant de l'information sur les programmes offerts et les critères d'admissibilité, le gouvernement peut leur épargner un temps précieux. Il peut agir comme

centre d'information sur d'autres sources d'aide, comprenant par exemple les spécialistes du secteur privé, les établissements d'enseignement et de formation, les investisseurs et les sociétés cherchant des entreprises en participation.

- **Recherche** – Dans un monde très technique et en révolution constante, les PME devront se tenir au fait des innovations. Les gouvernements peuvent les aider à trouver les techniques de pointe et à les utiliser en facilitant la création de bases de données spécialisées, de réseaux de recherche et d'un centre d'aiguillage vers des conseillers techniques.

Bien que l'État ait un rôle important à remplir dans la collecte et la présentation de l'information, ce sont les réseaux commerciaux dirigés par les entreprises et pour les entreprises qui sont le mieux placés pour la diffuser. Le gouvernement peut encourager la création de réseaux et les valoriser en fournissant des documents de nature commerciale : publications, bandes audio et vidéo, guides de planification et répertoires.

Plan d'action

Les Objectifs stratégiques pour la petite entreprise sont un plan d'action complet et de grande portée. Pour commencer, ce plan comprend un certain nombre d'initiatives clés, basé de l'aide offerte par le gouvernement aux PME en plein essor pour s'adapter à cette évolution. Parmi celles-ci, citons :

A la recherche de l'innovation

- **Le Réseau canadien de technologie** – Ce réseau s'ajoute au programme très connu du Conseil national de recherches du Canada, le Programme d'aide à la recherche industrielle; il permettra aux PME d'avoir accès aux renseignements les plus récents sur la technologie et à un éventail de conseils et de services afin de saisir les nouvelles occasions d'affaires sur le marché.
- **Le Programme des ingénieurs et des scientifiques** – Ce programme accordera des fonds aux PME pour embaucher des ingénieurs, des technologues, des scientifiques et des dessinateurs industriels. Les PME pourront en retour tirer parti des possibilités offertes par l'échange de technologie et s'associer pour la commercialisation de produits nouveaux.
- **Le Fonds de placement canadien** – Les idées nouvelles et la technologie ne pourront jamais être commercialisées sans un financement de l'innovation et, de ce fait, des occasions de premier ordre pourraient être perdues. Le Fonds servira à

garantir des sources suffisantes de capital à long terme pour le financement d'innovations proposées par des entreprises de pointe.

- **Les Réseaux commerciaux** – Il s'agit des moyens à la portée des PME pour profiter des ressources de sociétés plus grandes sans toutefois s'encombrer de frais généraux lourds, qui vont de pair avec l'envergure de l'entreprise. Pratiquement toutes les petites entreprises fondées sur la matière grise feront partie, à un moment ou l'autre, d'un ou de plusieurs réseaux. Ces réseaux ne peuvent fonctionner que s'ils sont contrôlés par le secteur privé, mais l'État s'est engagé à verser des subventions de contrepartie pour leur permettre de prendre de l'expansion.
- **L'Autoroute électronique** – L'autoroute électronique modifiera sensiblement la géographie de l'économie mondiale en ce qui a trait à la production et à la vente des nouveaux produits et services d'information. Les pays à la fine pointe de la technologie de l'autoroute électronique seront les producteurs et les vendeurs; ceux qui seront à la remorque de l'innovation dans ce domaine seront les consommateurs des produits d'autres pays et seront perdants, tant sur le plan de la création d'emplois que de l'accroissement des revenus. En collaboration avec les parties intéressées, le gouvernement élaborera cette année la stratégie canadienne pour l'autoroute électronique du XXI^e siècle.

Ces initiatives reflètent une préoccupation commune pour la diffusion de connaissances, d'expertise, d'information et de financement plus accessibles aux entreprises fondées sur ces valeurs intangibles. Elles ont été évaluées en fonction des besoins réels des entreprises en plein essor, mais ce n'est cependant que le point de départ d'une stratégie globale à l'intention des PME, stratégie dont voici les quatre grands composantes :

- La création, entre le gouvernement et les milieux d'affaires, de mécanismes dynamiques grâce auxquels les PME pourront participer directement à la refonte prévue des programmes et des politiques.
- La revue complète des programmes actuels pour les comparer aux besoins réels des PME dans la nouvelle économie et pour les évaluer par rapport au rôle de l'État, rôle qui se limite de plus en plus à la diffusion de renseignements stratégiques.
- La rationalisation des programmes lorsque possible et leur élimination au besoin si leur valeur est remise en question.

- La réduction, en accord avec les provinces, des recouvrements et du double emploi dans les programmes.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, le gouvernement se propose de créer un comité de travail sur l'expansion, comité dirigé par le secteur privé, pour présider à cet examen complet. Ce sera l'occasion de se pencher sur les défis posés à la PME dans ce nouveau contexte économique et de recommander des solutions sur les façons de repenser l'appui accordé par le gouvernement fédéral et le secteur privé. L'examen portera sur les questions suivantes :

Examen des questions

- **Les compétences en gestion.** Le comité étudiera les divers moyens à la portée du gouvernement pour dispenser les programmes, les services et les sources d'information pertinents; cette étude examinera le rôle de la Banque fédérale de développement.
- **Perfectionnement de la main-d'œuvre.** Même si l'enseignement et la formation feront partie de cette étude exhaustive de la modernisation du régime de sécurité sociale, le comité devra se pencher sur les solutions de rechange, comme la formation en milieu de travail pour les jeunes, les programmes d'apprentissage ainsi que les méthodes de perfectionnement professionnel et de formation en milieu communautaire.
- **Technologie.** Dans le contexte au sens large des priorités de l'État en matière de sciences et de technologie, le comité examinera différents moyens pour stimuler le développement et la diffusion de la technologie au sein des PME.
- **Commerce international.** Le comité passera en revue les programmes actuels d'expansion du commerce international ainsi que les services d'aide, d'information et d'assistance, afin de s'assurer qu'ils répondent parfaitement aux priorités des PME canadiennes et qu'ils optimisent les occasions pour le secteur privé de participer au changement et de l'orienter.
- **Circulation des capitaux.** Le comité étudiera les moyens grâce auxquels le gouvernement pourra stimuler la circulation des capitaux vers les PME en plein essor. Parmi les solutions étudiées, mentionnons des initiatives telles que le projet de Fonds de placement canadien et d'autres méthodes intéressantes pour financer les entreprises fondées sur la matière grise et ce, sans oublier un examen détaillé de la disponibilité du financement des exportations.

CHAPITRE 4 POUR L'AVENIR

Principales questions à régler

Décisions prises

Le gouvernement du Canada a déjà amorcé l'examen de certains dossiers tels que la TPS, l'assurance-chômage, la fiscalité, l'élimination des barrières au commerce intérieur et les sources d'investissement.

En voici les points saillants :

- La proposition, par le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, de diverses options pour remplacer la TPS.
- L'amorce d'un examen complet des programmes sociaux, y compris le Régime d'assurance-chômage. Cet examen portera sur la question des charges sociales dans le cadre du Régime.
- L'examen du fardeau fiscal, par le comité consultatif de la PME, qui relève du Ministre responsable de Revenu Canada.
- La nomination de négociateurs représentant les divers ordres de gouvernement afin de parvenir, d'ici le 30 juin 1994, à un accord sur l'élimination des barrières au commerce intérieur. Le ministre fédéral de l'Industrie et ses homologues provinciaux proposent de signer un accord d'une vaste portée, accord touchant 11 secteurs clés de l'économie.
- L'examen, par le gouvernement et l'Association des banquiers canadiens, d'un certain nombre de questions liées au financement de la PME.

Nouvelle forme de collaboration

Prochaines étapes

Afin de concrétiser les Objectifs stratégiques pour la petite entreprise, le gouvernement devra compter sur la participation active des milieux d'affaires et de tous les joueurs intéressés. Pour ce faire, le gouvernement propose de créer deux autres comités de travail (composé de représentants du gouvernement et du milieu des affaires), chargés d'examiner des questions vitales à la réalisation de ces objectifs :

- Un comité de travail sur le contexte économique abordera des questions telles que le financement de la PME ainsi que le fardeau de la paperasserie et de la réglementation. Y participeront des représentants du gouvernement fédéral, des PME et des autres parties intéressées.
- Un comité de travail, dirigé par le secteur privé, examinera les différents modèles d'intervention à l'intention des PME pour répondre aux exigences de la nouvelle économie. Ce comité sera composé de représentants des PME, du secteur privé et des institutions s'intéressant à la formation en gestion, au perfectionnement de la main-d'œuvre, à la technologie, aux échanges internationaux et au financement de l'innovation.

Le gouvernement s'engage à présenter l'automne prochain un rapport d'étape au Parlement et au grand public sur les travaux de ces deux comités aussi bien que sur les activités menées par le gouvernement entre-temps. Le ministre des Finances ainsi que le ministre de l'Industrie veilleront à la coordination de la préparation des Objectifs stratégiques pour la petite entreprise.

En adoptant cette méthode fondée sur la participation et la collaboration, l'intention du gouvernement est de susciter un esprit d'équipe dont le pays a besoin pour faire face aux défis du XXI^e siècle. Les idées et le dynamisme de tous les joueurs en présence doivent être mis à contribution pour veiller à ce que les PME restent en tête de l'économie canadienne.

Au travail

Le tableau 4.1 donne un aperçu du plan d'action du gouvernement fédéral afin de réaliser les Objectifs stratégiques pour la petite entreprise. Les membres du Comité de travail sur le contexte économique et du Comité de travail sur l'expansion examineront ces questions à la lumière des besoins particuliers des PME canadiennes.

Tableau 4.1

Objectifs stratégiques pour la petite entreprise

Initiatives en cours	<ul style="list-style-type: none">• La proposition, par le Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, de diverses options pour remplacer la TPS.• L'amorce d'un examen complet des programmes sociaux, y compris le Régime d'assurance-chômage. Cet examen portera sur la question des charges sociales dans le cadre du Régime.• L'examen du fardeau fiscal, par le comité consultatif de la PME, qui relève du Ministre responsable de Revenu Canada.• La nomination de négociateurs représentant les divers ordres de gouvernement afin de parvenir, d'ici le 30 juin 1994, à un accord sur l'élimination des barrières au commerce intérieur. Le ministre fédéral de l'Industrie et ses homologues provinciaux proposent de signer un accord d'une vaste portée, accord touchant 11 secteurs clés de l'économie.• L'examen, par le gouvernement et l'Association des banquiers canadiens, d'un certain nombre de questions reliées au financement de la PME.
----------------------	---

Dossiers Mesures proposées

Comité de travail sur le contexte économique

- | | |
|--------------------------------|--|
| Financement | <ul style="list-style-type: none"> • Définir les dispositions à prendre afin de faciliter la circulation de capitaux vers les PME. • Examiner les règles de conduite élaborées par les banques pour préciser leur rôle en matière de prêts aux PME. • Étudier la question des garanties personnelles en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>. • Revoir le mandat de la Banque fédérale de développement pour qu'elle réponde mieux aux besoins des PME. |
| Réglementation et paperasserie | <ul style="list-style-type: none"> • Créer une tribune permettant aux PME de donner leur avis sur les changements proposés en matière de réglementation, diminuer la complexité des mécanismes d'approbation de la réglementation fédérale et proposer un système plus efficace pour porter en appel les décisions en ce domaine. • Examiner les moyens de définir les modalités, les critères et les justifications de la réglementation. • Analyser les meilleures pratiques dans des domaines comme les lois de temporisation et l'élimination des licences et des frais inutiles. • Étudier l'utilisation des mises en œuvre par étapes, des normes différentielles et des seuils à respecter pour alléger le fardeau des PME. • Diminuer le nombre de formulaires, de rapports et de dossiers. |

Dossiers *Mesures proposées*

Comité de travail sur l'expansion

- | | |
|---|---|
| Compé-
tences en
gestion | <ul style="list-style-type: none">• S'assurer que le gouvernement offre des programmes, des sources d'information et des services plus pertinents et examiner le rôle de la Banque fédérale de développement. |
| Perfection-
nement de
la main-
d'œuvre | <ul style="list-style-type: none">• Se concentrer sur des programmes tels que la formation en milieu de travail à l'intention des jeunes Canadiens, des programmes d'apprentissage et des méthodes de perfectionnement professionnel et de formation en milieu communautaire. |
| Technologie | <ul style="list-style-type: none">• Examiner les occasions de stimuler le progrès technologique et d'améliorer les services aux PME. |
| Commerce | <ul style="list-style-type: none">• Revoir les programmes et les services internationaux de développement des entreprises ainsi que les services d'information et d'aide afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des PME canadiennes et qu'ils optimisent, pour le secteur privé, les occasions de participer à ses opérations et de les diriger. |
| Circulation
des
capitaux | <ul style="list-style-type: none">• Examiner les méthodes en place pour encourager la circulation des capitaux vers des entreprises en plein essor, y compris des initiatives telles que le Fonds de placement canadien, et trouver des méthodes novatrices de financement pour les entreprises fondées sur la matière grise.• Examiner des méthodes novatrices de financement des exportations. |

Comité du Parlement

Un comité du Parlement sera chargé d'examiner d'un œil critique le rapport d'étape du gouvernement qui sera déposé à l'automne de 1994.
